

Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 8 décembre 2015 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 décembre 2015

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 décembre 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

Sommaire

Ordre du jour	1176
Première partie	1184
Communications	
Ouverture de la séance	1184
Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Rapports-préavis N ^{os} 2015/69, 2015/72, les Préavis N ^{os} 2015/71, 2015/74, 2015/60, 2015/67, 2015/48, 2015/79. Séances du Conseil des 8 et 9 décembre 2015	1184
Demande d'urgence de la Municipalité concernant le Préavis N ^o 2015/47 et report de l'urgence pour le Préavis N ^o 2015/79. Séance du Conseil du 8 décembre 2015 : nouvelle demande d'urgence	1186
Décisions des conditions-cadres concernant le projet Pôle Gare	1186
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Jacques Pernet du 6 mai 2014 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation du même auteur « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2 ^e épisode ! »	1188
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Hadrien Buclin adoptée par le Conseil communal suite à la réponse municipale à son interpellation : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ».....	1189
Agrandissement de la chaufferie de Malley permettant la poursuite du développement du chauffage à distance au sud et à l'ouest de la ville.....	1190
Bâtiment Malley (SALV) : Couverture du pont-roulant – Ouverture d'un compte d'attente.....	1191
Communications – Dépôts	
Interpellation de M ^{me} Elisabeth Müller : « Parking souterrain à l'Hermitage : le projet n'a pas été abandonné »	1192
Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « 500 logements en plus à Vernand : qui bloque et pourquoi ? ».....	1192
Prestation de serment de MM. Stéphane Wyssa (PLR) et Nicolas Tripet (PLR) remplaçant MM. Charles-Denis Perrin (PLR) et Alain Jeanmonod (PLR), démissionnaires	1192
Questions orales	1193
Budget de fonctionnement de l'exercice 2016. Plan des investissements pour les années 2016 à 2019	
Préavis N ^o 2015/71 du 15 octobre 2015.....	1197
Rapport.....	1215
Discussion	1223

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de MM. Stéphane Wyssa (PLR) et Nicolas Tripet (PLR), remplaçant MM. Charles-Denis Perrin (PLR) et Alain Jeanmonod (PLR), démissionnaires.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R96. Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (TRX, LSP). YVAN SALZMANN.
- R5a. Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.-C. publics ». (TRX).
- R5b. Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la possibilité de réduire de nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public. (TRX). MARIA VELASCO.
- R6. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe ». (LSP). BERTRAND PICARD.
- R7. Rapport-préavis N° 2015/26 : « Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? ». Réponse au postulat de la Commission des finances. (AGC). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, PRESIDENT).
- R8. Rapport-préavis N° 2015/29 : Réponse au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Les cadres lausannois à Lausanne et environs ». (AGC). BERTRAND PICARD.
- R9. Rapport-préavis N° 2015/30 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Neutralité du réseau internet lausannois ». (SiL). EDDY ANSERMET.
- R10. Préavis N° 2015/41 : Demande de crédit complémentaire pour les crédits de rénovation et d'extension du réseau de distribution d'eau potable relatifs à l'exercice 2012. (TRX). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, PRESIDENT).
- R11. Rapport-préavis N° 2014/75 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP). DENIS CORBOZ.
- R12. Rapport-préavis N° 2015/3 : La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne. Réponse au postulat de M. Axel Marion. (EJCS). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R14. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». (LSP). ALBERT GRAF.
- R21. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (GILLES MEYSTRE).
- R24. Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- R25. Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à proposer des économies à la Municipalité. (EJCS, FIPAV). VALENTIN CHRISTE.

- R28. Préavis N° 2014/67 : Métamorphose. Dissolution du groupe consultatif et de suivi du projet Métamorphose (GCAS) et création d'un groupe de concertation. (SiL, TRX). DAVID PAYOT.
- R29. Rapport-préavis N° 2014/72 : Intentions municipales en matière de politique régionale. Réponse à deux motions (Fabrice Ghelfi ; Axel Marion). (AGC, TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY, PRESIDENTE).
- R30. Rapport-préavis N° 2015/4 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). ANDRE MACH.
- R33. Préavis N° 2015/48 : Rue César-Roux. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. (TRX, FIPAV, SiL). ELISABETH MÜLLER.
- R35. Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un remplacement partiel des annuités automatiques des employés communaux par des augmentations au mérite, dans un premier temps pour les revenus AVS supérieurs à 84'600 francs (revenu AVS maximum déterminant au 1^{er} janvier 2015) ». (AGC). BLAISE MICHEL PITTON.
- R39. Postulat de M. Hadrien Buclin : « Pour une entreprise communale de construction et de rénovation des bâtiments ». (LSP). JEAN-LUC CHOLLET.
- R41. Rapport-préavis N° 2015/35 : Réponse au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la soustraitance ». Réponse à la résolution du Conseil communal faisant suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». (TRX, EJCS, LSP). ELIANE AUBERT.
- R44a. Rapport-préavis N° 2015/1 : Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses à onze initiatives (Grégoire Junod ; Gilles Meystre ; Claire Attinger ; Françoise Longchamp ; Évelyne Knecht ; Rebecca Ruiz ; Myriam Tétaz ; Philippe Clivaz ; Pierre-Antoine Hildbrand), deux interpellations (Françoise Longchamp ; Yves Adam) et une pétition (POP Jeunesses popistes). (AGC, EJCS).
- R44b. Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions ». (AGC, EJCS).
- R44c. Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel ». (AGC).
- R44d. Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut ». (AGC).
- R44e. Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle ». (AGC).
- R44f. Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». (AGC).
- R44g. Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC).
- R44h. Postulat de M. Yvan Salzmann pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois. (AGC, LSP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R45. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (TRX). ELIANE AUBERT.

- R46. Postulat de M. Pierre Oberson : « Écoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? » (EJCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R47. Préavis N° 2015/47 : Crédit complémentaire au préavis N° 2012/23. Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. (TRX, SiL, FIPAV). ALAIN HUBLER.
- R48. Préavis N° 2015/59 : Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). (SIPP, TRX). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R49. Préavis N° 2015/60 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2016. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (FRANCOISE LONGCHAMP, VICE-PRESIDENTE) ; COMMISSION CONSULTATIVE D'INFORMATIQUE (JEAN-FRANÇOIS CACHIN, PRESIDENT).
- R50. Préavis N° 2015/67 : Crédits supplémentaires pour 2015 (2^e série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (SYLVIANNE BERGMANN, VICE-PRESIDENTE).
- R51. Préavis N° 2015/69 : Musée cantonal des Beaux-Arts. Mise en œuvre de la convention d'échange foncier avec les CFF. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'État de Vaud. (LSP, TRX). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R52. Préavis N° 2015/71 : Budget de fonctionnement de l'exercice 2016. Plan des investissements pour les années 2016 à 2019. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-YVES OPPIKOFER, PRESIDENT).
- R53. Rapport-préavis N° 2015/72 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2016. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (SYLVIANNE BERGMANN).
- R54. Préavis N° 2015/74 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2016. (TRX, SiL, EJCS, LSP). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).
- R55. Préavis N° 2015/79 : Léman 2030 – Agrandissement de la gare de Lausanne. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Pôle Gare. Décision des conditions-cadres par thématique et par secteur. Demande de crédit d'investissements pour la suite de la démarche participative et consultative. Demande de crédit d'investissement pour les études des espaces publics du quartier des Fleurettes, de la rue du Petit-Chêne. (TRX, AGC, LSP). PHILIPP STAUBER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI12. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale ». (7^e/24.11.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI13. Postulat de M. Romain Felli : « Une ville à croquer. Des arbres fruitiers sur le domaine public ». (7^e/24.11.15). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT6. Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? » (18^e/21.4.15) [TRX/28.5.15]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Aide sociale ou assurance chômage : abus et récupération des prestations perçues indûment ! » (23^e/16.6.15) [EJCS/13.8.15]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? » (15^e/3.3.15) [AGC, LSP/13.5.15]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M. Philipp Stauber : « L'affectation du site de Tuilière-Sud à la construction du nouveau stade de football prive-t-elle la Ville de CHF 100 millions de rentrées en droits de superficie ? » (18^e/21.4.15) [TRX/28.8.15]. DISCUSSION.
- INT23. Interpellation de M^{me} Séverine Évéquoz : « Stop au transport de chlore pour préserver les habitants et l'environnement ». (22^e/2.6.15) [SIPP, LSP, TRX/1.10.15]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M^{me} Séverine Évéquoz et consorts : « Réfugiés, comment Lausanne fait face ? » (2^e/8.9.15) [EJCS, LSP/22.10.15]. DISCUSSION.
- INT26. Interpellation de M^{me} Élisabeth Müller : « L'élargissement des tunnels de Belmont concerne également les Lausannois ». (2^e/8.9.15) [TRX/5.11.15]. DISCUSSION.
- INT29. Interpellation de M^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne ». (18^e/21.4.15) [EJCS/12.11.15]. DISCUSSION.
- INT30. Interpellation de M^{me} Natacha Litzistorf : « Stop aux 'biochips' qui échouent sur nos plages ! » (4^e/6.10.15) [TRX/12.11.15]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 5.1 (18 h et 20 h 30), 19.1 (18 h et 20 h 30), 2.2 (18 h et 20 h 30), 16.2 (18 h et 20 h 30), 1.3 (18 h et 20 h 30), 15.3 (18 h et 20 h 30), 12.4 (18 h et 20 h 30), 26.4 (18 h et 20 h 30), 10.5 (18 h et 20 h 30), 24.5 (18 h et 20 h 30), 7.6 (18 h et 20 h 30), 14.6 (18 h et 20 h 30), 15.6 (19 h 30), 28.6 (17 h – assermentation), 23.8 (de 18 h à 20 h), 6.9 (18 h et 20 h 30), 20.9 (18 h et 20 h 30), 4.10 (18 h et 20 h 30), 1.11 (18 h et 20 h 30), 15.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30), 7.12 (19 h 30), 13.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Yvan Salzmann*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALÉRY BEAUD, VICE-PRESIDENT).
- 9.12.14 Postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.
- 17.2.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » ; postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 21.4.15 Rapport-préavis N° 2015/20 : Métamorphose. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). ALAIN HUBLER.
- 2.6.15 Préavis N° 2015/33 : Vente de 146 m² de la parcelle 18812, sise route de Prilly, à la société NewHome Investments S.A. pour l'édification d'un immeuble locatif de quatorze logements. (LSP). ALAIN HUBLER.
- 25.8.15 Postulat de M. Johan Pain : « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers ». (TRX, FIPAV). SANDRINE SCHLIENGER.
- 25.8.15 Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver ». (AGC). PHILIPPE MIVELAZ.
- 8.9.15 Rapport-préavis N° 2015/43 : Bilan et perspectives de la politique de développement durable. Réponses à trois postulats (Charles-Denis Perrin ; Isabelle Mayor ; Romain Felli). (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). ROMAIN FELLI.
- 8.9.15 Rapport-préavis N° 2015/44 : Évolution professionnelle. Développement de carrière. Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer. (AGC). VALENTIN CHRISTE.
- 8.9.15 Rapport-préavis N° 2015/46 : Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (SIPP, TRX, AGC). ROLAND PHILIPPOZ.
- 8.9.15 Pétition de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts (1452 sign.) : « Contre la suppression d'Uber à Lausanne ». (SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (ANDRE GEBHARDT).
- 8.9.15 Pétition de M^{me} Lilly Bornand et consorts (près de 600 sign.) : « Pour une ville sans prostitution de rue ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

- 22.9.15 Postulat de M. Philipp Stauber : « Des carrés justes ou pas de carrés ! Pour un préavis municipal qui définit de manière formelle les règles applicables aux espaces confessionnels dans les cimetières de la Ville ». (SIPP). XAVIER DE HALLER.
- 22.9.15 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ». (TRX). DANIEL DUBAS.
- 22.9.15 Motion de M^{me} Séverine Évéquoz et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » (FIPAV, TRX). GIANNI JOHN SCHNEIDER.
- 6.10.15 Préavis N° 2015/52 : Règlement du Conseil communal (RCCL). Adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 6.10.15 Rapport-préavis N° 2015/54 : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? ». (LSP). EDDY ANSERMET.
- 6.10.15 Préavis N° 2015/55 : Plan de quartier concernant les parcelles comprises entre la rue Saint-Laurent, la rue de la Louve, la ruelle Grand-Saint-Jean, la place Grand-Saint-Jean et la rue Adrien-Pichard. (TRX). ROBERT JOOSTEN.
- 6.10.15 Rapport-préavis N° 2015/56 : Réponse à deux postulats (Jean Tschopp ; Claude-Alain Voiblet) et deux pétitions (Anne-Françoise Decollogny ; Tatiana Taillefert-Bottino) : trafic routier et flux de véhicules dans Lausanne. (TRX). ELISABETH MÜLLER.
- 6.10.15 Pétition de M. Stéphane Tercier et consorts (98 sign.) : « Sécurité et qualité de vie dans le quartier de l'avenue du Mont-d'Or ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 27.10.15 Rapport-préavis N° 2015/57 : Réponse au postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). SARAH NEUMANN.
- 27.10.15 Rapport-préavis N° 2015/61 : Réponse à trois postulats. Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Plan directeur communal (PDCom) et intégration des bâtiments hauts ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la Commune de Lausanne ». Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour approbation, par le Conseil communal, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX). NKIKO NSENGIMANA.
- 27.10.15 Pétition de M^{me} Fanja Maréchal et consorts (4845 sign.) demandant la poursuite de l'exploitation du carrousel d'Ouchy. (SIPP). COMMISSION DES PETITIONS.
- 10.11.15 Préavis N° 2015/62 : Vente des actions Romande Energie Commerce et achat d'actions conventionnées de Romande Energie Holding. (SiL, FIPAV). FABRICE MOSCHENI.
- 10.11.15 Préavis N° 2015/63 : Renouvellement du système de supervision du centre d'exploitation de Pierre-de-Plan. (SiL). JEAN MEYLAN.
- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/64 : Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX). MAURICE CALAME.

- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/65 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « À la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet ». (TRX). BLAISE MICHEL PITTON.
- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/66 : Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes Villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ». (EJCS). VALENTIN CHRISTE.
- 10.11.15 Préavis N° 2015/68 : Octroi à la Municipalité d'une enveloppe financière de CHF 6'000'000.– en vue de l'octroi de prêts chirographaires de durée limitée à des coopératives d'habitants impliquées dans la construction du plan partiel d'affectation N° 1 de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. (LSP, FIPAV). DIANE WILD.
- 10.11.15 Préavis N° 2015/70 : Projet de construction de deux bâtiments, comprenant 24 logements subventionnés « équivalent Minergie » et un parking souterrain de 17 places, sis chemin de Bérée 34a et 34b. Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle N° 7307, en faveur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL). Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL. Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL. (LSP). JANINE RESPLENDINO.
- 24.11.15 Préavis N° 2015/73 : Renforcement de la sécurité des Systèmes d'Information pour la période 2016-2019. (AGC). ANNE-LISE ICHTERS.
- 24.11.15 Rapport-préavis N° 2015/75 : Réponse au postulat de M. Claude Bonnard « Pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le Plan directeur communal ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- 24.11.15 Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » (TRX). SEVERINE EVEQUOZ.
- 24.11.15 Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI). (EJCS). JEAN-LUC CHOLLET.
- 24.11.15 Préavis N° 2015/76 : Nouveau Règlement sur la distribution de l'eau. (TRX). MATTHIEU CARREL.
- 8.12.15 Préavis N° 2015/77 : Cinéma Capitole. Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). (AGC, LSP, TRX). ALAIN HUBLER.
- 8.12.15 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Encourageons le covoiturage ! » (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 8.12.15 Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Lausanne 'ville-refuge' ». (EJCS, LSP). VINCENT BRAYER.
- 8.12.15 Préavis N° 2015/78 : Complexe scolaire des Fiches. Demande d'un crédit d'étude. (EJCS, TRX). MARIA VELASCO.
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) (SIPP, LSP). DISCUSSION.
- 25.8.15 Interpellation de la commission N° 41, par M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Jusqu'à quand la neutralité du réseau internet lausannois sera-t-elle garantie ? » (1^{re}/25.8.15) [SiL]. DISCUSSION.

- 22.9.15 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Entretien des infrastructures sportives, notamment des terrains du Lausanne-Sports : comment se coordonnent les clubs, le Service des sports et le Service des parcs et domaines ? » (3^e/22.9.15) [FIPAV, SIPP]. DISCUSSION.
- 22.9.15 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Une collaboration avec Épalinges concernant leur nouvelle déchèterie est-elle envisageable ? » (3^e/22.9.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 6.10.15 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Le collège de Montoie dans tous ses états ». (4^e/6.10.15) [EJCS, SiL]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5^e/27.10.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5^e/27.10.15) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Déchets : qui est responsable de quoi ? » (5^e/27.10.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 10.11.15 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Les étudiants peuvent et veulent trier. Quelqu'un pour les aider ? » (6^e/10.11.15) [FIPAV, TRX, EJCS]. DISCUSSION.
- 24.11.15 Interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne. (7^e/24.11.15). DISCUSSION.
- 24.11.15 Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Attribution des noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? » (7^e/24.11.15). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Laurianne Bovet, Matthieu Carrel, François Huguenet, Anne-Lise Ichtters, Myrèle Knecht, Maurice Moreno, Vincent Mottier, Sandrine Schlienger, Maria Velasco.

Membres absents non excusés : M^{me} et M. Thérèse de Meuron, Jean-Pascal Gendre.

Membres présents	88
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Je salue dans la salle le chef du Service financier, M. Emmanuel Bourquin, et son adjointe, M^{me} Danièle Balet, qui assisteront au débat sur le budget. Je salue également M. Simon Affolter, nouveau secrétaire municipal, qui est présent. Je prie M. Affolter de se lever pour que tout le monde puisse le connaître et le reconnaître. Vous pourrez discuter avec lui pendant la pause.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité concernant les Rapports-préavis N^{os} 2015/69, 2015/72, les Préavis N^{os} 2015/71, 2015/74, 2015/60, 2015/67, 2015/48, 2015/79
Séances du Conseil des 8 et 9 décembre 2015

Lausanne, le 24 novembre 2015

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour les séances du Conseil communal des 8 et 9 décembre 2015 :

Demande déjà formulée dans notre courrier du 16 novembre 2015 :

Rapport-préavis N° 2015/69 – LSP/TRX – Musée cantonal des Beaux-Arts. Mise en œuvre de la convention d'échange foncier avec les CFF. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'Etat de Vaud.

Motif : La Ville s'est engagée auprès des CFF à acquérir le terrain cette année encore. Cette condition est impérative.

Nouvelles demandes :

Pour des raisons évidentes, les préavis relatifs au budget 2016 et au plan des investissements 2016-2019, aux crédits-cadres 2016, aux autorisations d'achat pour l'exercice 2016, ainsi qu'aux crédits supplémentaires pour 2015 2^{ème} série, devront être traités lors des séances des 8 et 9 décembre 2015. Il s'agit des préavis suivants :

Préavis N° 2015/71 – FIPAV – Budget de fonctionnement de l'exercice 2016 – Plan des investissements pour les années 2016 à 2019.

Préavis N° 2015/74 – TRX/SiL/EJCS/LSP – Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages – Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics – Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau – Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels – Réfection de surfaces privées communales – Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires – CREDITS-CADRES ANNUELS 2016.

Rapport-préavis N° 2015/72 – FIPAV – Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2016 et réponse au postulat de M. Valéry Beaud et crts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ».

Préavis N° 2015/60 – FIPAV – Autorisations d'achats pour l'exercice 2016.

Préavis N° 2015/67 – FIPAV – Crédits supplémentaires pour 2015 (2ème série).

Nous sollicitons ensuite l'urgence pour les préavis suivants :

Préavis N° 2015/48 – TRX/FIPAV/SiL – Rue César-Roux – Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.

Motif : Le dossier a été soumis aux services de l'Etat et un préavis positif émis en fin d'année 2014. Le projet a été soumis à l'enquête publique de mars à avril 2015. Les travaux devraient démarrer au début de l'année 2016, pour une durée d'environ deux ans. Ceux-ci doivent impérativement avoir lieu avant la fermeture du Grand-Pont au trafic individuel motorisé et cela afin d'éviter un blocage trop important de la circulation routière.

Préavis N° 2015/79 – TRX/AGC/LSP – Léman 2030 – agrandissement de la gare de Lausanne – Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Pôle Gare – Décision des conditions-cadres par thématique et par secteur – Demande de crédit d'investissements pour la suite de la démarche participative et consultative – Demande de crédit d'investissement pour les études des espaces publics du quartier des Fleurettes, de la rue du Petit-Chêne.

Motif : L'urgence est motivée par le fait qu'une décision de l'autorité qui fixe le cadre des diverses négociations que nous menons avec les CFF serait de nature à donner un poids important à la position de la ville. De plus, il est également urgent d'obtenir les crédits d'études pour le quartier des Fleurettes et la rue du Petit-Chêne si l'on veut pouvoir lancer les appels d'offres à temps, soit début 2016 pour les Fleurettes en vue de travaux en 2017 et printemps 2016 pour le Petit-Chêne, soit en même temps que les CFF vont lancer leur appels d'offres.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Demande d'urgence de la Municipalité concernant le Préavis N° 2015/47 et report de l'urgence pour le Préavis N° 2015/79

Séance du Conseil du 8 décembre 2015 : nouvelle demande d'urgence

Lausanne, le 26 novembre 2015

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal du 8 décembre 2015 :

Préavis n° 2015/47 - TRX/SIL/FIPAV - Crédit complémentaire au préavis n° 2012/23 - Avenue de Chailly – tronçon chemin de la Fauvette - boulevard de la Forêt – Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.

Motif : Ce préavis complémentaire est une régularisation administrative d'un dépassement effectif du crédit initial octroyé par le Conseil communal. Il doit permettre à la Direction des travaux d'honorer au plus vite les factures du consortium dans les délais fixés. Les travaux sont terminés depuis cet été, le domaine public a été restitué à la population et aux usagers, et l'inauguration a même eu lieu début septembre 2015.

Préavis N° 2015/79 « Léman 2030 - agrandissement de la gare de Lausanne »

La demande d'urgence est reportée.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Décisions des conditions-cadres concernant le projet Pôle Gare

Lausanne, le 24 novembre 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité informe le Conseil communal qu'en séance du 19 novembre 2015, elle a adopté les conditions-cadres ci-dessous, objets de sa compétence :

Mobilité :

- maintenir la place de la Gare dans l'itinéraire de la petite ceinture ;
- concentrer les transports publics urbains au droit de la place de la Gare (sous-sol et surface) pour améliorer l'orientation des voyageurs et faciliter les transbordements ;
- maîtriser l'offre de stationnement, tant publique que privée, dans le périmètre du Pôle Gare en répartissant celle-ci à l'ouest et à l'est du site ;
- doubler la part modale des vélos à l'horizon 2030 et adapter le stationnement en conséquence ;
- désenclaver le site de la gare en encourageant notamment la réalisation de liaisons cyclistes et piétonnes depuis l'ouest (liaison mobilité douce le long de la 4^{ème} voie, liaison via le Pôle muséal) et depuis l'est (sur le site de l'ancienne Poste) ;

- aménager les espaces publics au sud des voies ferrées, en profitant des opportunités données par le projet CFF pour instaurer une zone prioritairement piétonne sur la future place dites « des Saugettes » et dans les rues situées entre la façade sud de la gare et le boulevard de Grancy ;
- optimiser les ressources de stationnement à disposition en fixant des objectifs en fonction des différents usages ;
- favoriser le recours au stationnement en ouvrage plutôt que sur le domaine public ;
- libérer le parvis de la gare du stockage des taxis en étudiant la possibilité d'accueillir les taxis dans les sous-sols de l'ancienne Poste ;
- offrir des zones de taxis de plus petite taille au sud des voies ;
- prévoir un espace de dépose polyvalent pour les cars sur la place de la Gare, en lien avec la demande des Transports publics de la Région Lausannoise (tl) de maintenir un espace pour le métrobus.

Espaces publics :

- établir un schéma directeur des espaces publics du Pôle Gare sous la forme d'un instrument (carte et fiches) de coordination évolutif et dynamique. L'objectif de cet instrument directeur est d'établir une planification de l'aménagement des espaces publics, de façon à gérer les priorités et les budgets nécessaires à leur réalisation.

Communication et participation : - coordonner la communication entre les CFF, la Ville et tous les acteurs du Pôle Gare.

Sous-sol de la place de la Gare :

- proposer une offre identifiée à Lausanne et assurer une rémunération correcte à la Ville par la mise à disposition de surfaces commerciales.

Avenue Louis-Ruchonnet :

- aménager une émergence répondant aux besoins des flux piétons, coordonnée avec les aménagements de la place et du futur Pôle muséal ;

Façades sud :

- exiger une qualité architecturale de la façade sud de la gare, au regard de ses dimensions, de sorte à garder un rapport équilibré de vis-à-vis et éviter que ce front sud ne domine les constructions existantes de la rue du Simplon ;

Boulevard de Grancy :

- étudier un schéma de mobilité en relation avec l'avenue du Rond-Point et la rue du Simplon et prenant en compte les besoins en aires de déposes-minute et en stationnement.

Pôle muséal :

- garantir la qualité des espaces publics du Pôle muséal et leurs liaisons avec les quartiers avoisinants.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Jacques Pernet du 6 mai 2014 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation du même auteur « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode ! »

Lausanne, le 30 novembre 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 6 mai 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante : « *Le Conseil communal souhaite recevoir de la Municipalité la statistique des infractions au début de chaque année* ».

Réponse de la Municipalité

Divers aménagements ont été effectués de manière graduelle sur les dispositifs d'accès aux bateaux afin de mieux les protéger, comme par exemple : pose de portails, d'un système de plaques à griffes, d'ajouts latéraux, de tôles de renfort, etc. Les améliorations semblent apporter satisfaction aux plaisanciers.

La police a également renforcé ses contrôles dans les secteurs d'Ouchy et de Vidy en particulier à la belle saison qui est propice aux infractions.

Dans le cadre de la réponse à l'interpellation de M. Jacques Pernet « *Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode !* » du 20 février 2014, des données relatives aux infractions subies, entre 2008 et 2013, ont été communiquées sur la base d'une méthodologie de calcul à laquelle l'Office fédérale de la statistique n'a plus recours.

Ainsi, les chiffres communiqués ci-après ne permettent plus de comparaison chronologique avant 2013. Par ailleurs, les chiffres de cette année-là sont passés de 92 à 88 infractions notamment en raison du changement de prise en compte de dates de saisie.

	Types d'infraction	2013	2014
	Dommages à la propriété	61	18
	Vol sur/dans un véhicule	11	6
	Vol simple	5	2
	Violation de domicile	4	1
	Letr séjour illégal	3	
	Vol à la tir	1	1
	Vol véhicule bateau	1	
	Abus de confiance en matière de véhicule		
	Appropriation illégale de plaques de contrôles ou des signes distinctifs pour cycle	1	
	Diffamation		
	Letr déplacement de résidence dans un autre canton sans autorisation		
	Pollution		
	Voies de fait		
	Vol à l'arraché	1	
	Vol véhicule cycle		
	Vol véhicule remorque		
	Total	88	28

La baisse du nombre d'infractions de 68 % entre 2013 et 2014 est particulièrement significative. Les travaux de protection entrepris permettent donc de protéger au mieux les bateaux et d'éviter une part importante des infractions et délits.

La Municipalité constate que les efforts déployés portent leurs fruits. Les premières estimations pour 2015 (chiffres définitifs publiés courant 2016) semblent confirmer cette tendance positive.

La Municipalité propose de consacrer un chapitre aux infractions dans les ports dans les futurs rapports de gestion afin de regrouper les informations statistiques idoines dans un même document.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Hadrien Buclin adoptée par le Conseil communal suite à la réponse municipale à son interpellation : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II »

Lausanne, le 24 novembre 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le 3 février 2015, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. Buclin disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne au Conseil d'administration des tl pour demander le retrait des publicités dites intégrales dans les transports publics lausannois. »

Réponse de la Municipalité

Conformément au souhait du Conseil communal, les représentants de la Municipalité au sein du Conseil d'administration des tl ont demandé le retrait des publicités dites intégrales dans les transports publics lausannois. Le Conseil d'administration ne s'est cependant pas rallié à leur position, la majorité des membres s'étant abstenus ou exprimés en faveur du maintien de la publicité intégrale.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Agrandissement de la chaufferie de Malley permettant la poursuite du développement du chauffage à distance au sud et à l'ouest de la ville

Lausanne, le 30 novembre 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le 28 novembre 2000, votre Conseil a adopté le préavis N°157/2000 « Construction d'une chaufferie à Malley », relatif à la construction d'une nouvelle chaufferie (12 MW) à Malley, inaugurée en été 2002. Cette installation a permis l'extension du réseau sud-ouest durant dix ans. En 2011, une nouvelle chaufferie (24 MW) a été construite sur l'ancien site de stockage de mazout de la STEP de Vidy pour assurer la poursuite de l'extension du réseau (préavis N°2010/25 « Construction d'une chaufferie à la STEP pour le développement du réseau de chauffage à distance »).

Ces dernières années, l'attractivité du chauffage à distance a engendré un important développement du réseau, encore accéléré par la création de la société CADOUEST SA pour l'extension du réseau sur les communes de Renens et de Prilly. Dans le même temps, le transfert de chaleur entre le nord et le sud du réseau, via l'échangeur de la place Centrale, a été péjoré par la diminution de l'énergie produite par Tridel suite à l'introduction de la taxe aux sacs, et par la mise en cocon de la turbine à gaz, faute de rentabilité.

En conséquences, lorsque la température est inférieure à -4°C, les deux chaudières du réseau sud sont utilisées, sans réserve de production en cas de panne d'une de ces installations. En raison des contraintes de distribution hydrauliques, de la sécurité d'exploitation et de la poursuite des raccordements sur la zone d'extension des SiL et de CADOUEST, il est aujourd'hui indispensable d'augmenter la capacité de production dans ce secteur. Les prévisions d'extension de CADOUEST sont de l'ordre de 20 MW d'ici à 2030. Les engagements importants déjà pris pour des raccordements sur le réseau sud des SiL, tel celui du pôle muséal, doivent également être pris en compte.

Une augmentation de la puissance disponible est dès lors indispensable. La chaufferie de Malley est un site idéal, puisque les locaux actuels peuvent être agrandis pour permettre l'installation de deux chaudières de 24 MW chacune. Le terrain au nord de la chaufferie existante appartient en effet déjà aux SiL et est encore libre de toute construction. Dans un premier temps, une seule nouvelle chaudière sera construite. La deuxième sera réalisée en fonction de la poursuite du développement du réseau et fera l'objet d'une demande de financement spécifique le moment venu. Ce projet figure au plan des investissements 2016-2019 au titre de « Extension de la chaufferie de Malley » pour un montant prévisionnel de CHF 6'000'000.- et des dépenses prévues en 2017 (CHF 5'000'000.-) et 2018 (CHF 1'000'000.-). Le compte d'attente permettra d'affiner le montant total du projet, en prenant notamment en compte l'intégration d'une citerne à mazout pouvant également contenir du biocombustible (combustible produit à partir de matière organique acide, comme le bois, nécessitant des revêtements particuliers), l'élimination des terres polluées (du fait de l'exploitation de l'ancienne usine à gaz qui occupait ce site) et le rehaussement de la cheminée liée au développement prévu du quartier.

Pour couvrir les frais d'étude (avant-projet, projet d'ouvrage, expertises diverses et frais de mise à l'enquête), la Municipalité a sollicité l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 150'000.- auprès de la Commission des finances, conformément à l'article 106 du règlement de votre Conseil.

Dans sa séance du 6 novembre 2015, la Commission des finances a approuvé cette demande. Ce montant sera balancé par imputation sur le futur crédit d'investissement qui sera soumis à votre Conseil en 2016.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Bâtiment Malley (SALV) : Couverture du pont-roulant – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 30 novembre 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La construction du bâtiment de Malley effectuée entre 1992-1994, (ex-Magasin général des Services industriels devenu Service achat et logistique Ville (SALV) aujourd'hui), a laissé une surface au nord-est non couverte. Cette surface est utilisée comme aire de stockage et est équipée d'un pont-roulant. A l'usage, il s'avère que cette situation peut être très dangereuse en cas de pluie, de neige ou de gel. Les pièces à manipuler sont de grandes tailles et lourdes (tuyaux de gros diamètres pour l'eau ou le gaz), pesant de 400 à 800kg/pièce. Ce fait est confirmé par les médecins et spécialistes de la santé au travail et le cadastre des dangers au travail, constatés par l'ingénieur sécurité de la Ville.

Afin de sécuriser correctement cette zone, la couverture de la structure existante est impérative. Les travaux envisagés sont la pose de tôles Holorib et de panneaux solaires, identiques à ce qui existe déjà pour le reste du bâtiment. Il est ensuite prévu de végétaliser ce nouveau couvert avec le concours du Service des parcs et domaines. Cependant, il est indispensable de procéder à des études de faisabilité avec la structure actuelle et dès lors de mandater un ingénieur civil pour recalculer les contraintes et définir la surcharge maximale pouvant être supportée par la structure. Il est également prévu d'étudier la possibilité de renforcer, si nécessaire, cette structure ainsi que les fondations. De manière à établir les études nécessaires, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 15 octobre 2015, de l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 50'000.-.

En fonction des décisions qui seront prises par la Municipalité une fois les études réalisées et les travaux précisément connus, ce montant pourra être balancé ultérieurement par un crédit d'ouvrage qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis. Le projet figure au plan des investissements 2015-2018.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, la décision de la Municipalité d'ouvrir un compte d'attente a été soumise à la Commission des finances qui s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 6 novembre 2015.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « Parking souterrain à l’Hermitage : le projet n’a pas été abandonné »

Lausanne, le 8 décembre 2015

(Signé) *Elisabeth Müller*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « 500 logements en plus à Vernand : qui bloque et pourquoi ? »

Lausanne, le 8 décembre 2015

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 6 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L’urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal.

Prestation de serment de MM. Stéphane Wyssa (PLR) et Nicolas Tripet (PLR) remplaçant MM. Charles-Denis Perrin (PLR) et Alain Jeanmonod (PLR), démissionnaires

Le président : – Nous allons procéder à la prestation de serment de MM. Stéphane Wyssa et Nicolas Tripet. Je prie l’assemblée de se lever.

L’assemblée et le public se lèvent.

Le président : – Monsieur Wyssa, monsieur Tripet, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l’appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d’être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays.

» Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Je le promets.

M. Nicolas Tripet (PLR) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l’Assemblée de commune certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J’invite l’assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

Questions orales

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Ma question s’adresse à M^{me} Florence Germond, conseillère municipale en charge de Finances et patrimoine vert. On pouvait lire dans le quotidien *24 heures* et la *Tribune de Genève* du 3 décembre 2015 la phrase suivante : « Plus d’un tiers de la population imposable ne paie pratiquement pas d’impôts à Genève. Cette proportion importante est en constante progression comparativement aux autres cantons, et notamment au Canton de Vaud, où ce taux s’élève à 23 % ». Ma question porte sur les chiffres lausannois, qui n’étaient pas mentionnés.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Les derniers chiffres en notre possession nous indiquent qu’environ 25 % des Lausannois ne paient pas d’impôts.

Qui sont ces gens ? C’est une question très intéressante. Ces 25 % se répartissent comme suit : 5 % sont des seniors, des personnes âgées qui vivent de rentes insuffisantes pour payer des impôts ; 3 % sont des *working poors* – excusez-moi de l’anglicisme –, soit des personnes qui travaillent, mais dont les revenus servis par l’économie ne leur suffisent pas pour vivre, et en tout cas pas pour payer des impôts ; 7 % sont des jeunes en formation. Il faut savoir qu’à partir de 18 ans, tout un chacun reçoit une déclaration d’impôt ; aujourd’hui les formations durent plus longtemps, il y a évidemment une part importante de jeunes en formation qui ne paient pas d’impôt. Pour l’anecdote, il faut savoir qu’il y a aussi 1 % de personnes fortunées, mais dont la fortune n’est pas suffisante pour générer des impôts sur le revenu – ce n’est pas une part très importante. Voilà pour les deux tiers de ces 25 %. Pour le reste, le tiers restant, il s’agit de 1 % de personnes à l’ORP, 6 % à l’aide sociale et 2 % à l’assurance invalidité. Pour bien comprendre, par exemple, un étudiant en droit qui finirait ses études à l’âge de 25 ans ne paie pas d’impôts pendant sept ans. Vous avez ainsi le portrait de ces 25 % de personnes qui ne paient pas d’impôt.

Chacun mettra les gens dans les catégories sociales qu’il souhaite, mais il faut savoir que, derrière ce chiffre, c’est toute une palette de la société qui est représentée et, pour deux tiers environ, ce sont des jeunes qui participeront à la construction de la société, ce sont des personnes âgées qui ont participé à la construction de la société, ou encore, ce sont des gens qui travaillent, mais dont les revenus ne sont pas suffisants pour payer des impôts. C’est très important de le rappeler dans ce débat.

Question

M. Robert Joosten (Soc.) : – Ma question s’adresse à M. le syndic. Le 15 mai 2014, la Convention de l’ONU relative aux droits des personnes handicapées (la CDPH) est entrée en vigueur en Suisse. Il s’agit d’un texte très important pour le droit des personnes handicapées et pour leur participation autonome à la vie en société. En mai 2016, la Suisse rendra son rapport initial sur les mesures prises en vertu des obligations de cette convention et sur les progrès accomplis. Pour l’élaboration de ce rapport, la Confédération a consulté les différents cantons. Ma question est la suivante : est-ce que le Canton de Vaud a consulté la Commune de Lausanne à ce propos ? Si oui, est-il possible de savoir, dans les grandes lignes, ce que la Ville de Lausanne a répondu au Canton ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – J’ai chargé M. Affolter, qui est présent, de rechercher tout ce qui s’est passé en la matière. La Suisse doit effectivement présenter au Comité des droits des personnes handicapées de l’ONU, dans les deux ans suivant son entrée en vigueur – soit jusqu’en mai 2016 –, un rapport détaillé sur les mesures prises pour satisfaire aux engagements découlant de cette convention. Ce rapport sera rédigé sous la direction du Bureau fédéral de l’égalité pour les personnes handicapées. Il n’a pas fait et ne fera pas

l'objet d'une consultation officielle des cantons. Seule une consultation interne de l'Administration fédérale se déroulera au début de l'année 2016.

Ce rapport sera toutefois présenté à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. L'Union des Villes suisses assiste, avec voix consultative, aux séances de ladite conférence. Elle sera donc également informée de ce rapport. Il sera ensuite adopté par le Conseil fédéral en mai 2016. D'après les informations orales obtenues auprès de la Conférence des directeurs des affaires sociales, le rapport initial de la Suisse devrait faire un état des lieux de la situation. Il devrait être plutôt technique et ne devrait pas comporter des recommandations politiques à l'intention des autorités. Le comité de l'ONU examinera ensuite le rapport et sera habilité à émettre des prises de position et des recommandations à l'horizon de 2018-2019.

Question

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ma question s'adresse à la Municipalité et concerne le Grand Prix de formule E, ou formule électrique. Lausanne était candidate à l'époque pour organiser ce Grand Prix, mais elle s'est fait devancer, ou « damer le pion », par Lugano ; maintenant, Lugano s'est retirée. Ma question est double. Connaît-on la raison pour laquelle Lausanne s'est fait distancer par Lugano ? Au vu du retrait de Lugano, et vu que c'est un sujet hautement écologique, dans un certain sens, Lausanne fera-t-elle à nouveau acte de candidature ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Effectivement, Lausanne avait fait une préétude de faisabilité d'un tel projet, mais sans poser de candidature. Elle avait notamment fait vérifier s'il y avait un circuit possible en ville, ou dans la région lausannoise, selon les normes de courses formule E.

Deux circuits avaient été identifiés comme étant possibles : c'était l'aérodrome de la Blécherette et le site de l'EPFL. Sans parler des implications financières, elle était fortement intéressée et impliquée dans un tel projet. Ensuite, les milieux de la FIA et les personnes politiquement intéressées à ce projet nous ont fait comprendre que Lugano avait fait des propositions très intéressantes et que ce projet, s'il avait lieu en Suisse, aurait lieu à Lugano.

Nous avons appris par la presse, il y a quelques jours, que Lugano avait renoncé à ce projet pour l'heure, notamment pour des questions financières et de sponsoring – c'était dans les journaux. Bien sûr, nous n'avons pas réactivé ce projet. Nous avons discuté entre nous, au Service des sports, mais, pour le moment, il n'y a pas de nouveau projet. On ne peut pas exclure que l'on réfléchisse à nouveau à cette situation.

Question

M. Denis Corboz (Soc.) : – Cette question s'adresse à M. le syndic. Il y a deux ans, j'ai déposé un postulat concernant les bus pyjama. Ce postulat a été accueilli favorablement et le rapport-préavis a été approuvé par le Conseil communal. Vous nous aviez affirmé que d'ici deux ans, soit en décembre 2015, l'extension des horaires des bus pyjama serait réalisée, c'est-à-dire qu'il y aurait plus de départs de Lausanne pendant la nuit. Il y a eu dernièrement un communiqué de presse du directeur des tl, fin novembre, ne mentionnant aucunement une extension des horaires des bus pyjama ; il ne les a même pas du tout signalés. Je voulais savoir si vous aviez une information à nous donner pour nous indiquer la raison pour laquelle ces horaires n'ont pas été améliorés ou transformés.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je sais formellement que le comité de direction et le conseil d'administration ont décidé d'aller dans la direction du postulat. Je ne connais plus exactement les modalités. Je vais me renseigner dans les meilleurs délais auprès de la

direction des tl pour pouvoir vous donner une réponse directement, j'espère, d'ici demain soir.

Question

M. Albert Graf (UDC) : – La Municipalité entreprend énormément d'efforts pour mettre en valeur les kiosques en ville. Généralement, vous avez des contrats avec les associations qui investissent dans ces kiosques. J'aimerais savoir avec quelles associations – des associations roms ou des associations de marginaux – vous avez passé un contrat et de quelle durée pour le Tivoli.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – La personne à laquelle vous faites allusion est un sans domicile fixe qui est accompagné par nos services et qui n'est, à notre connaissance, ni Rom ni d'une autre catégorie de population que vous avez citée.

Question

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Ma question est sans doute pour M. Pidoux ou M^{me} Germond. On a lu dans les journaux, il n'y a pas longtemps, que l'autorité de régulation – j'ai oublié son nom – avait pris une décision concernant les tarifs de l'électricité de la Ville de Lausanne, qui auraient été trop élevés au cours des années précédentes. Il en découlerait que la Ville devrait rembourser les clients des Services industriels. Ma question est la suivante : quelle est la position de la Municipalité par rapport à cette décision ? Subsidièrement, quelles sont les conséquences, notamment financières, pour la Ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Malheureusement, la réponse risque d'être un peu plus longue que la précédente.

Effectivement, la Commission de l'électricité a ouvert une enquête sur les tarifs 2009 et 2010 de la Ville de Lausanne, à la fois pour ce qui concerne la partie utilisation du réseau et pour ce qui concerne la partie énergie. Cette enquête a ensuite été étendue à l'année 2008, puis l'ElCom a finalement renoncé à investiguer l'année 2008, puisque, à vrai dire, la législation topique n'était pas encore en vigueur en 2008.

Comme on l'a dit dans un communiqué il y a quelques jours, l'ElCom a passé six ans à étudier nos tarifs. Elle a décidé de ne rien décider pour l'instant concernant la partie énergie du tarif de l'électricité, parce que le Tribunal administratif fédéral a donné tort à l'ElCom sur sa manière de calculer le bénéfice raisonnable, soit le bénéfice approprié selon les termes de la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité. Elle a donc renoncé à prendre position sur cette partie pour l'instant, parce qu'elle attend une décision finale du Tribunal fédéral, après un recours lancé contre la décision du Tribunal administratif.

Pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, l'ElCom s'est prononcée sur l'utilisation du réseau d'électricité, non pas les kilowattheures, mais sur ce que chaque client paie pour le réseau d'électricité. Et l'ElCom a découvert que, pour les années 2009 et 2010, effectivement, la Ville de Lausanne avait perçu un certain montant en trop. Le montant en question est caviardé dans la décision de l'ElCom. Si vous êtes des conseillers communaux très attentifs, vous allez pouvoir mettre en relation notre communication du mois de novembre, où l'on dit que cette correction correspond à 0,65 % des tarifs concernés ; il vous suffira de savoir quelle ligne budgétaire est concernée par cette question, et vous calculerez le 0,65 % de ce montant.

En l'occurrence, sur 2009 et 2010, les services techniques commençaient à appliquer cette loi, et le calcul de l'utilisation du réseau est un calcul extrêmement fastidieux, avec une équation très longue – pas très compliquée, mais très longue –, avec des équipements et des durées d'amortissement très différentes, des transformateurs, des câbles, etc. C'est un très long calcul. A l'époque, les collaborateurs ont pris une marge de précaution et ils

avaient effectivement calculé un peu trop pour la perception de la partie réseau du tarif de l'électricité. L'ElCom a découvert que nous avons trop perçu sur ces deux années. Bien entendu, le trop-perçu sur cette partie du réseau doit être restitué aux clients.

Maintenant, la Commission des finances peut voir dans l'étude de nos budgets qu'il y a toujours des fonds, que l'on appelle des fonds de différence de couverture, qui concernent l'électricité et le gaz. Dans ces fonds de différence de couverture, si nous percevons trop auprès des clients, nous leur restituons le surplus les années suivantes, et si nous ne percevons pas assez, il faut faire en sorte que le fonds arrive à zéro, donc nous augmentons les tarifs pour l'année suivante ; c'est une partie strictement régulée par l'autorité fédérale.

Ce trop-perçu de 2009 et 2010 doit être mis en rapport avec ce que nous avons fait les années suivantes. Et de 2011 à 2015, il s'avère que nous n'avons pas perçu assez sur la rémunération du réseau ; et ce manque sur les années suivantes est assez largement supérieur aux montants perçus en trop de 2009 à 2010, ce qui veut dire que nous sommes en train de travailler pour faire en sorte de réalimenter ce fonds de différence de couverture pour l'année 2016, comme vous le verrez en étudiant la ligne 434 du Service de l'électricité.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. Junod, responsable du Service du logement. Elle concerne les rénovations en cours dans la tour Bel-Air, qui est propriété de la Genevoise Compagnie Immobilière SA. On a appris récemment par la presse que les loyers dans les appartements rénovés s'élèveront à 6900 et 8500 francs par mois – je dis bien par mois ! D'où ma question : la Ville a-t-elle émis un préavis sur le type de rénovation qui allait être effectuée, ou est-ce qu'elle n'avait pas son mot à dire ? C'est assez étonnant qu'on soit dans du si « haut standing » dans cette tour Bel-Air, alors que, jusqu'ici, les appartements étaient relativement accessibles.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je n'ai plus tout le dossier de la tour Bel-Air en tête, monsieur Buclin, car il est relativement ancien. Mais je peux vous dire qu'il y a très peu d'appartements dans cette tour : on parle de cinq appartements, plus un duplex au dernier étage, qui sera loué à des prix très supérieurs à ceux que vous évoquez ici, qui sont déjà extrêmement élevés. Le mieux c'est que je retrouve ces éléments et je vous ferai une communication par écrit sur ce point.

Ce dont je me souviens, c'est que les quelques appartements qu'il y avait dans la tour Bel-Air à l'époque, avant les travaux de rénovation, étaient soit des appartements en affectation commerciale, qui avaient été transformés en appartements, ce qui fait qu'il n'y avait pas de préavis à donner au sens de la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation, soit hors des catégories de cette loi, ce qui fait que la Ville n'avait effectivement pas de compétence à ce sujet. Je me souviens avoir vu passer le dossier, en tout cas au début de mon mandat, mais on n'avait pas de marge de manœuvre légale ou réglementaire pour intervenir sur ces loyers. Sinon, vous pouvez évidemment imaginer que nous l'aurions fait, de manière à ce que l'on puisse contrôler les loyers, comme on peut le faire habituellement. Mais, selon les types d'appartement et leur standing, la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation est applicable ou non. Je me renseignerai plus précisément et vous ferai une communication écrite.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2016

Plan des investissements pour les années 2016 à 2019

Préavis N° 2015/71 du 15 octobre 2015

Finances et patrimoine vert

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2016 ainsi que le plan des investissements pour les années 2016 à 2019.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme suit :

1. *Résumé*
2. *Considérations générales*
3. *Modifications structurelles*
4. *Budget de fonctionnement de 2016*
5. *Plan des investissements pour les années 2016 à 2019*
6. *Evolution présumée de la situation financière en 2016*
7. *Conclusions*

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2016 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2014	BUDGET 2015 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2016		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'851'045'005.32	1'894'015'000	Total des charges	1'847'506'600		-46'508'400
1'855'491'687.84	1'874'221'100	Total des revenus		1'847'840'700	-26'380'400
<u>4'446'682.52</u>	<u>-19'793'900</u>	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	334'100		20'128'000
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
125'552'863.51	182'540'000	Total des dépenses	182'837'000		297'000
15'876'822.93	38'468'000	Total des recettes		29'623'000	-8'845'000
<u>109'676'040.58</u>	<u>144'072'000</u>	Investissements nets		153'214'000	9'142'000
		FINANCEMENT			
-109'676'040.58	-144'072'000	Investissements nets	153'214'000		9'142'000
121'011'120.52	124'239'200	* Amortissements		118'120'900	-6'118'300
		* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	39'626'300		16'888'900
-2'999'396.79	-22'737'400	* Reprise de l'excédent de revenus (+) ou de charges (-) du compte de fonctionnement		334'100	20'128'000
<u>4'446'682.52</u>	<u>-19'793'900</u>	Insuffisance d'autofinancement		74'385'300	12'021'200
	-62'364'100	Excédent d'autofinancement			
12'782'365.67					
122'458'406.25	81'707'900	* Autofinancement du compte de fonctionnement		78'828'700	-2'879'200

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Dans un contexte économique fragile, la Municipalité de Lausanne propose un projet de budget 2016 présentant un excédent de recettes de CHF 300'000.-, en amélioration de CHF 20.1 millions par rapport au budget précédent. Le budget est caractérisé par un effort continu de maîtrise des charges. Il permet de financer les thématiques prioritaires de la Municipalité, avec des recettes qui connaissent une augmentation légèrement supérieure aux charges. Les investissements restent à un niveau élevé avec CHF 153.2 millions. Les facteurs de risques pesant sur les charges et sur les recettes des prochaines années doivent inciter la Municipalité à poursuivre les efforts engagés en vue d'assainir les finances communales et d'améliorer la marge d'autofinancement. Les résultats escomptés pour 2016 démontrent que cette politique porte ses fruits aussi longtemps que les recettes fiscales se maintiennent.

Le compte de fonctionnement du budget 2016 de la Ville de Lausanne fait apparaître un excédent de recettes de CHF 300'000.-. Les charges communales courantes sont stables, avec un accroissement de 0.4 %. Elles intègrent les actions particulières, avec la poursuite des efforts de développement des projets prioritaires. Dans ces domaines, la Ville consacrera CHF 2.5 millions à la création de 156 nouvelles places d'accueil de l'enfance et CHF 400'000.- à la prise en charge des personnes vulnérables. Depuis le début de la législature, le secteur de la petite enfance a vu la création de 736 nouvelles places d'accueil (CHF 6.1 millions), la sécurité a bénéficié de 68 postes supplémentaires à la police et de six postes pour les équipes SIP (sécurité, prévention, intervention). Les mesures destinées au personnel communal (santé et sécurité au travail, apprentissage), l'environnement, avec l'élimination des micropolluants, et la culture (politique du livre) complètent la liste des actions prioritaires de la Municipalité depuis 2011. Au total, ces secteurs représentent des charges annuelles de l'ordre de CHF 16 millions. Les résultats attendus au budget 2016 sont péjorés par la baisse du dividende d'EOS, la diminution de l'impôt sur les personnes morales et le financement de projets prioritaires, pour un total d'environ CHF 18 millions. A l'inverse, les autres recettes fiscales progressent, la charge péréquative diminue, de même que les charges d'intérêts, alors que le résultat des services industriels s'améliore. Il en résulte une amélioration d'environ CHF 23 millions. Les effectifs des collaborateurs communaux sont stables, hormis un accroissement de 21.7 postes pour la petite enfance et de 31.4 postes autofinancés (conventions de prestations, nouvelles recettes ou recettes commerciales), qui n'entraînent pas de dépenses supplémentaires. Les autres secteurs ne représentent que six postes, dont deux dans le domaine prioritaire de la santé et sécurité au travail.

Globalement, la progression des charges durant l'actuelle législature reste nettement en-deçà de la législature précédente, avec une croissance cumulée de 11 % en cinq ans, contre 23 % entre 2006 et 2011. Les revenus progressent légèrement, malgré la diminution des recettes des personnes morales – en raison des abaissements d'impôt consentis par le Canton – et malgré la baisse des recettes provenant des dividendes d'EOS (-CHF 36 millions depuis le début de la législature). Cette hausse est toutefois plus modeste que celle enregistrée au cours de la législature précédente.

La conjoncture fragile ainsi que les projets cantonaux de baisses successives de l'imposition des entreprises (RIE III) font ainsi peser des risques sur les recettes communales pour les prochaines années. Dans ce contexte, la Ville de Lausanne insiste sur l'importance d'une révision des mécanismes intercommunaux à l'horizon 2017, telle que le prévoit le Canton, afin de mieux répartir entre les communes les effets des diminutions de recettes des entreprises. Lausanne est à ce titre particulièrement concernée : si elle compte près de 20 % de la population cantonale, elle concentre 40 % des revenus des personnes morales, signe de dynamisme économique mais aussi facteur de fragilité à l'heure de la diminution des impôts payés par les entreprises. A ce titre, l'anticipation de la réforme de l'imposition des entreprises en 2017 doit faire l'objet d'une compensation ciblée. Par ailleurs, l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants est de la responsabilité

de l'Etat et des communes, il est dès lors essentiel que la participation étatique soit augmentée afin d'accompagner l'effort de création de nouvelles places d'accueil au niveau communal.

Les investissements 2016 se montent à CHF 153.2 millions, contre CHF 144.1 millions de francs en 2015. Ce niveau élevé s'explique par la nécessité d'accompagner la croissance de la Ville tout en finançant les grands projets prioritaires de renouvellement et de modernisation des équipements. Les réalisations principales concernent les réseaux (CHF 59.9 millions), le stade et centre de football de la Tuilière pour CHF 25.9 millions, les routes et la rénovation des établissements scolaires, avec respectivement CHF 7.9 et CHF 8.5 millions. La marge d'autofinancement s'établit à CHF 78.8 millions (51.4 %) laissant apparaître un besoin d'endettement supplémentaire de CHF 74.4 millions sur l'exercice. La dette communale devrait atteindre CHF 2.694 milliards, avec un endettement de CHF 2.2 milliards net. Les charges d'intérêt continuent à diminuer, profitant d'un contexte favorable, pour se situer à CHF 65.1 millions, en baisse de CHF 3.5 millions. L'amélioration de la marge d'autofinancement reste une priorité pour la Municipalité, qui constate qu'elle dispose d'une marge de manœuvre limitée dans ce domaine, compte tenu de l'importance des projets d'investissement majeurs auxquels la Ville devra faire face dans un avenir proche (Métamorphose, axes forts, etc.).

La Municipalité souligne la croissance solide des recettes fiscales depuis cinq ans, compensée par la baisse des dividendes (EOS) et celle des marges des Services industriels. Compte tenu de ces facteurs et de l'accroissement de la facture sociale sur laquelle la Ville n'a pas de prise, elle constate que la maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier. Pour cette raison, le maintien des prestations publiques et le développement des domaines prioritaires implique d'agir sur les dépenses (maîtrise des charges), les recettes et les mécanismes de solidarité (péréquation). C'est la ligne que suit la Municipalité, notamment avec le développement des instruments de suivi et de contrôle des finances. Le budget 2016 est le reflet de la volonté politique de maîtrise de la progression des charges sans renoncer aux actions prioritaires de la législature. Les risques financiers, toujours présents, incitent à la prudence et au maintien sans relâchement des efforts engagés.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

A la Direction travaux, une large réflexion initiée en 2015 a permis de réorganiser et de regrouper les activités de trois services de la direction (Service des routes et de la mobilité (4201), **eauservice** (4700) et Service d'assainissement (460)), à coûts et effectifs globaux constants, en vue de permettre une meilleure répartition des missions et du personnel ainsi que de dégager des synergies et une mise en commun des moyens.

Dès 2016, cette réorganisation se traduira ainsi au travers de trois cycles :

MOBILITE : planification de la mobilité, conception et réalisation des espaces publics, coordination des chantiers, entretien constructif des infrastructures lausannoises liées à la mobilité et exploitation de la voirie communale (régulation, signalisation, stationnement,...). Ce cycle sera piloté par le Service des routes et de la mobilité (4201).

EAU : approvisionnement en eau potable et prévention des pollutions, gestion du réseau de récolte des eaux claires et usées, traitement des eaux usées. Ce cycle a été placé sous l'égide du nouveau Service de l'eau (470) et comprend les nouveaux centres "Eau potable" (4700, anciennement **eauservice**), "Evacuation eaux claires et usées" (4701) et "Traitement eaux usées" (4702).

PROPRETE : surveillance de la propreté, nettoyage du domaine public, vidange des corbeilles de rue, nettoyage des WC, gestion de la voirie lacustre, enlèvement des tags, des graffitis et de l'affichage sauvage, collecte et incinération des déchets ménagers. Ce cycle a été confié au nouveau Service de la propreté urbaine (480) et comprend les nouveaux centres "Administration du service" (4800), "Tri des déchets" (4801), "Gestion des déchets

urbains" (4802), "Propreté du domaine public" (4803), "Incinération des déchets" (4804) et "Centre de compactage (GEDREL) " (4805).

A la suite de cette réorganisation, la rubrique comptable du Service d'assainissement (460) disparaît, les opérations comptables étant réparties dans les centres nouvellement créés. De plus, suite à l'adoption du préavis N° 2015/21, la société EPURA S.A. a été créée dans le but de réaliser les nouvelles chaînes de traitement et d'exploiter les installations de la STEP de Vidy.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, au Service du travail, il est à rappeler qu'une nouvelle unité spécialisée ORP-CSR (5213) a été créée à la fin de l'année 2014 à la demande du Conseil d'Etat pour mener une expérience pilote dont la mission est de prendre en charge 450 bénéficiaires du Revenu d'insertion.

A la Direction des finances et du patrimoine vert, le centre "Bureau d'intégration canine" (6602) intègre le Service des parcs et domaines (6601).

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2016

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2016 et de 2015, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'851'045'005.32	1'894'015'000	1'847'506'600	-46'508'400	-2.46
30 Charges de personnel	562'353'270.39	574'840'200	578'327'700	3'487'500	0.61
31 Biens, services et marchandises	505'399'914.86	531'160'400	500'129'200	-31'031'200	-5.84
32 Intérêts passifs	66'819'300.92	68'550'000	65'050'000	-3'500'000	-5.11
33 Amortissements	140'903'825.39	141'797'700	134'298'600	-7'499'100	-5.29
35 Dédommagements à des collectivités publiques	294'878'173.11	297'274'500	293'436'000	-3'838'500	-1.29
36 Subventions accordées	89'937'516.04	90'983'600	91'202'200	218'600	0.24
38 Attributions aux réserves	20'149'593.94	8'561'600	16'633'700	8'072'100	94.28
39 Imputations internes	170'603'410.67	180'847'000	168'429'200	-12'417'800	-6.87
4 Revenus	1'855'491'687.84	1'874'221'100	1'847'840'700	-26'380'400	-1.41
40 Impôts	529'369'909.14	538'550'000	540'050'000	1'500'000	0.28
41 Patentes, concessions	3'226'538.45	5'623'500	3'919'500	-1'704'000	-30.30
42 Revenus des biens	115'255'600.01	96'667'900	92'464'600	-4'203'300	-4.35
43 Taxes, ventes et prestations facturées	731'371'300.68	738'922'300	692'916'100	-46'006'200	-6.23
44 Part à des recettes sans affectation	7'772'322.05	6'000'000	7'000'000	1'000'000	16.67
45 Dédommagements de collectivités publiques	271'305'622.44	273'785'700	283'954'100	10'168'400	3.71
46 Subventions acquises	3'437'993.67	2'525'700	2'847'200	321'500	12.73
48 Prélèvements sur les réserves	23'148'990.73	31'299'000	56'260'000	24'961'000	79.75
49 Imputations internes	170'603'410.67	180'847'000	168'429'200	-12'417'800	-6.87
RESULTAT					
Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	4'446'682.52	-19'793'900	334'100	20'128'000	

N.B. : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'851'045'005.32	1'894'015'000	1'847'506'600	-46'508'400	-2.46
Administration générale et culture	434'699'952.12	411'221'700	404'899'700	-6'322'000	-1.54
Sports, intégration et protection de la population	101'170'194.28	107'075'300	106'052'400	-1'022'900	-0.96
Logement et sécurité publique	179'888'708.35	189'680'300	187'718'400	-1'961'900	-1.03
Travaux	224'105'914.10	226'148'700	241'556'200	15'407'500	6.81
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	261'818'446.37	272'984'100	279'843'700	6'859'600	2.51
Finances et patrimoine vert	130'013'452.74	143'131'700	138'160'600	-4'971'100	-3.47
Services industriels	519'348'337.36	543'773'200	489'275'600	-54'497'600	-10.02
Revenus	1'855'491'687.84	1'874'221'100	1'847'840'700	-26'380'400	-1.41
Administration générale et culture	184'028'225.78	181'930'000	186'493'900	4'563'900	2.51
Sports, intégration et protection de la population	53'504'432.71	52'875'000	55'068'900	2'193'900	4.15
Logement et sécurité publique	127'298'700.74	131'303'100	134'167'500	2'864'400	2.18
Travaux	183'747'982.54	180'724'500	197'685'800	16'961'300	9.39
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	105'705'795.57	108'994'000	113'073'900	4'079'900	3.74
Finances et patrimoine vert	627'573'319.94	620'606'200	613'691'100	-6'915'100	-1.11
Services industriels	573'633'230.56	597'788'300	547'659'600	-50'128'700	-8.39
RESULTAT					
Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	4'446'682.52	-19'793'900	334'100	20'128'000	

En complément, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par nature (détaillé) ;
- B) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2016.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+ 3.5 mios ou + 0.6 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	46'597'443.26	48'737'800	49'809'400	1'071'600	2.2
Sports, intégration et protection de la population	64'180'555.61	66'412'300	66'076'200	-336'100	-0.5
Logement et sécurité publique	103'797'650.94	109'742'200	108'540'900	-1'201'300	-1.1
Travaux	96'969'951.88	104'371'200	105'313'900	942'700	0.9
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	134'379'692.98	141'949'700	146'374'200	4'424'500	3.1
Finances et patrimoine vert	45'863'474.14	47'405'700	47'458'400	52'700	0.1
Services industriels	70'564'501.58	73'221'300	74'754'700	1'533'400	2.1
Sous-total	562'353'270.39	591'840'200	598'327'700	6'487'500	1.1
Correctif de la masse salariale	0.00	-17'000'000	-20'000'000	-3'000'000	17.6
Total	562'353'270.39	574'840'200	578'327'700	3'487'500	0.6

Les chiffres du budget de 2016 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ Augmentation nette d'effectifs de 59.2 ept dont 21.7 qui recouvrent les thématiques prioritaires et 31.4 qui sont intégralement financés ;
- ⇒ Anticipation sur les économies de salaires : CHF 20 millions, en augmentation de CHF 3 millions, anticipation basée sur les résultats de ces dernières années.

A la Direction de l'administration générale et de la culture, la mise en œuvre du rapport-préavis N° 2015/02 « Bien-être au travail et gestion des absences » entraîne l'engagement à l'USST (Unité santé et sécurité au travail) de deux ept de conseillers en intégration professionnelle et de un ept au SPeL. La mise en œuvre du rapport-préavis N° 2015/44 « Evolution professionnelle » entraîne également l'engagement au SPeL de 0.5 ept. Il faut encore relever au Service de la culture un poste supplémentaire d'adjoint du directeur au mudac (0.8 ept) et 1.7 ept poste au Secrétariat municipal.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, l'augmentation de places dans le milieu pré et parascolaire entraîne l'engagement de 26 ept supplémentaires au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) ; 2.8 ept sont à mettre en lien avec le transfert de la gestion des réfectoires secondaires du Service des écoles primaires et secondaires au SAJE. Au Service du travail, à l'unité spécialisée ORP-CSR (5213), créée à la demande du Conseil d'Etat pour mener une expérience pilote qui a pour mission de prendre en charges 450 bénéficiaires du Revenu d'insertion, huit ept ont été créés. Ceux-ci sont entièrement financés par le Canton et la Confédération. L'ORP, dont l'effectif varie en fonction du taux de chômage, prévoit également l'engagement de 3.8 ept.

A la Direction des finances et du patrimoine vert, il faut relever l'engagement de sept ept entièrement compensés suite à la réorganisation des vignobles et à la poursuite de l'internalisation de la main-d'œuvre externe opérée au budget 2015.

Aux Services industriels, suite à l'adoption du préavis N° 2014/65 « Eléments de stratégie et de planification énergétique », le Secrétariat général voit son effectif augmenter de 1.8 ept (chargé de solution d'économie d'énergie), poste financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE). Au Service commercial, un ept supplémentaire est lié au projet de produit solaire photovoltaïque. Le Service multimédia voit l'arrivée d'un ept de chef de projet.

31 Biens, services et marchandises

– 31.0 mios ou – 5.8 %

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart (+/-) Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16'158'664.39	18'829'900	17'007'400	-1'822'500	-9.7
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	23'581'303.76	27'041'400	24'173'200	-2'868'200	-10.6
Marchandises	19'721'019.73	19'730'000	17'875'300	-1'854'700	-9.4
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	35'125'963.42	40'213'300	39'484'000	-729'300	-1.8
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	41'942'398.52	44'284'700	46'277'600	1'992'900	4.5
Honoraires et prestations de services	114'555'516.29	115'725'700	132'026'400	16'300'700	14.1
Autres dépenses en biens, services et marchandises	50'378'388.69	57'421'400	57'469'300	47'900	0.1
Sous-total	301'463'254.80	323'246'400	334'313'200	11'066'800	3.4
Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD)	203'936'660.06	207'914'000	165'816'000	-42'098'000	-20.2
Total	505'399'914.86	531'160'400	500'129'200	-31'031'200	-5.8

Aux Services industriels, la baisse de CHF 42.1 millions des achats d'énergie résulte des mouvements suivants :

–CHF 12.1 millions au Service du gaz et du chauffage à distance et –CHF 30 millions au Service de l'électricité.

Sous le poste "Honoraires et prestations de service", l'importante augmentation s'explique par la réorganisation de la direction des travaux et notamment par la refacturation aux centres "Evacuation eaux claires et usées" (4701) et "Traitement eaux usées" (4702) des prestations effectués par la nouvelle société EPURA S.A. (CHF 17 millions environ).

Toutes les diminutions constatées sous ce chapitre s'expliquent également par des transferts de charges à ladite société.

Il convient enfin de mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

311	Service des assurances sociales – migration en 2015 sur le site de la CCAVS	–	0.600
318	Service des parcs et domaines – domaines viticoles, finalisation de l'internalisation de la main d'œuvre	–	0.741
319	Services industriels – Secrétariat général – transfert de charges de FMHL de la rubrique 312	+	1.676
318	Services industriels – FASiL – diminution des coûts de logistique du Service achat et logistique Ville	–	1.354
319	Services industriels – GAZ-CAD – diminution du coût du timbre amont du gaz	–	1.304

32 Intérêts passifs – 3.5 mios ou – 5.1 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts des dettes	66'803'795.07	68'500'000	65'000'000	-3'500'000	-5.1
Autres intérêts passifs	15'505.85	50'000	50'000	0	0.0
Total	66'819'300.92	68'550'000	65'050'000	-3'500'000	-5.1

La diminution par rapport au budget 2015 s'explique principalement par les conditions des marchés des capitaux qui devraient permettre de continuer à profiter de taux historiquement bas.

33 Amortissements – 7.5 mios ou – 5.3 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	8'539'950.01	11'000'000	8'500'000	-2'500'000	-22.7
Autres pertes, défalcons et moins-values	11'352'754.86	6'558'500	7'677'700	1'119'200	17.1
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	81'806'980.70	82'340'400	77'879'300	-4'461'100	-5.4
Amortissements du patrimoine administratif des SI	39'204'139.82	41'898'800	40'241'600	-1'657'200	-4.0
Total	140'903'825.39	141'797'700	134'298'600	-7'499'100	-5.3

Les pertes et défalcons d'impôts ont été adaptées à la baisse sur la base des comptes 2014. S'agissant des autres pertes et défalcons, la hausse résulte de l'augmentation des affaires traitées par le Contentieux.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la baisse enregistrée à la Bourse communale résulte principalement des éléments suivants : la fin de l'amortissement du crédit relatif au remplacement du parc des micro-ordinateurs (–CHF 0.9 million) et le transfert des investissements dans la nouvelle société EPURA S.A. (–CHF 1.9 million), créée pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP.

La baisse prévue aux SiL s'explique par la diminution des amortissements, des dépenses du crédit-cadre des extensions ordinaires au Service multimédia (–CHF 1.3 million) et, dans une moindre mesure, par la fin de l'amortissement de divers projets, notamment le renouvellement du parc informatique.

35 Dédommagements à des collectivités publiques – 3.8 mios ou – 1.3 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	116'381'302.00	114'100'000	109'400'000	-4'700'000	-4.1
Facture sociale	102'596'158.00	105'000'000	105'000'000	0	0.0
Participation à des entreprises de transports	52'868'792.35	53'500'000	54'850'000	1'350'000	2.5
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	10'141'907.40	11'200'000	11'700'000	500'000	4.5
Réforme policière	8'261'960.00	8'400'000	7'600'000	-800'000	-9.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'394'804.60	2'500'000	2'500'000	0	0.0
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	140'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	862'069.00	1'007'500	868'000	-139'500	-13.8
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	663'130.00	674'600	674'600	0	0.0
Autres dédommagements	568'049.76	752'400	703'400	-49'000	-6.5
Total	294'878'173.11	297'274'500	293'436'000	-3'838'500	-1.3

L'écart s'explique, d'une part, par la diminution de la contribution au Fonds de péréquation intercommunal et la diminution de la facture pour la réforme policière et, d'autre part, par la hausse de la participation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), vu la croissance des activités et l'augmentation estimée de la population.

36 Subventions accordées + 0.2 mio ou + 0.2 %

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	55'450'372.66	45'001'700	45'424'700	423'000	0.9
Sports, intégration et protection de la population	7'084'653.06	8'001'600	7'731'600	-270'000	-3.4
Logement et sécurité publique	2'175'659.00	2'558'100	2'471'300	-86'800	-3.4
Travaux	1'349'366.64	1'320'000	920'000	-400'000	-30.3
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	23'847'464.68	24'072'200	24'624'600	552'400	2.3
Finances et patrimoine vert	30'000.00	10'030'000	10'030'000	0	0.0
Total	89'937'516.04	90'983'600	91'202'200	218'600	0.2

Ci-dessous les variations principales intervenues entre les budgets 2016 et 2015 (en millions de francs) :

⇒ Fondation pour l'enseignement de la musique (AGC)	+ 0.130
⇒ Label Suisse (manifestation organisée tous les deux ans) (AGC)	+ 0.300
⇒ Caravane interculturelle (SIPP)	+ 0.200
⇒ Centenaire du CIO en 2015 (SIPP)	- 0.120
⇒ Centre intercommunal de glace de Malley S.A. – Couverture de déficit (SIPP)	- 0.250
⇒ Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières (LSP)	- 0.100
⇒ Parking-Relais lausannois S.A. – Couverture de déficit (TRX)	- 0.400
⇒ Fondation Accueil à Bas Seuil – Le Passage (EJCS)	+ 0.392

38 Attributions aux réserves**+ 8.1 mio ou + 94.3 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de régularisation des loyers	97'793.50	67'500	104'100	36'600	54.2
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000.00	0	0	0	-
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	437'746.17	0	0	0	-
Fonds de réserve général du SSL	335'919.19	0	0	0	-
Fonds du Service de l'eau	10'681'335.65	2'548'800	8'711'100	6'162'300	241.8
Fonds des SiL	8'496'799.43	5'945'300	7'818'500	1'873'200	31.5
Total	20'149'593.94	8'561'600	16'633'700	8'072'100	94.3

Au Service de l'eau, l'augmentation s'explique par une attribution supplémentaire aux Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice, liée à la fin de l'amortissement du crédit-cadre pour les extensions ordinaires 1981 à 1990, et par une attribution supplémentaire du bénéfice, compte tenu des résultats budgétés.

Aux Services industriels, l'augmentation résulte des éléments suivants : l'attribution non budgétisée au Fonds de réserve pour la production de chauffage à distance (+CHF 2.4 millions) et liée au remboursement de la taxe CO2 par l'administration fédérale des douanes, l'attribution supplémentaire au Fonds de péréquation de l'excédent de revenus de l'éclairage public (+CHF 0.5 million), l'attribution supplémentaire au Fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité (CHF 0.6 million) et l'attribution moindre au Fonds de réserve et de renouvellement de Lavey (-CHF 2 millions).

39**Imputations internes****- 12.4 mios ou - 6.9 %****49**

Cette diminution provient presque essentiellement des Services industriels (-CHF 12.3 millions) et s'explique par l'actualisation des règles d'imputations des activités internes aux services techniques.

4 REVENUS**40 Impôts****+ 1.5 mios ou + 0.3 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	351'712'098.19	362'000'000	366'400'000	4'400'000	1.2
Impôts sur le bénéfice et le capital	112'433'929.70	113'000'000	106'000'000	-7'000'000	-6.2
Impôts fonciers	37'080'260.40	37'200'000	38'800'000	1'600'000	4.3
Droits de mutations	8'428'370.45	8'500'000	8'500'000	0	0.0
Impôts sur les successions et les donations	13'880'149.80	12'000'000	14'000'000	2'000'000	16.7
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'835'100.60	5'850'000	6'350'000	500'000	8.5
Total	529'369'909.14	538'550'000	540'050'000	1'500'000	0.3

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de CHF 4.4 millions (+1.2 %) par rapport au budget 2015, et de CHF 14.7 millions (+4.2 %) par rapport aux comptes 2014.

Quant à l'impôt des personnes morales, la deuxième diminution de l'impôt sur le bénéfice dans le cadre de l'augmentation des allocations familiales et de la compensation octroyée aux entreprises par le Canton génère une diminution estimée des recettes fiscales de l'ordre de CHF 5 millions (diminution du taux de 9.0 % à 8.5 %) ; il est à rappeler que la première baisse est intervenue en 2014 (diminution du taux de 9.5 % à 9.0 %), impliquant une perte de l'ordre de CHF 5 millions également.

L'impôt sur les successions, comme l'impôt foncier, a été prudemment adapté à la moyenne des comptes de ces dernières années.

41 Patentes, concessions – 1.7 mio ou – 30.3 %

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart (+/-) Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Patentes, concessions	3'226'538.45	5'623'500	3'919'500	-1'704'000	-30.3

La diminution provient d'une évaluation à la baisse des recettes générée par la taxe d'équipements communautaires (–CHF 2 millions), baisse partiellement compensée par une augmentation des revenus liée à la prolongation des heures d'ouverture des établissements de nuit (+CHF 0.3 million).

42 Revenus des biens – 4.2 mios ou – 4.3 %

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart (+/-) Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	32'107'462.16	21'033'900	11'468'000	-9'565'900	-45.5
Revenu des immeubles du patrimoine financier	31'557'085.67	33'193'600	34'960'700	1'767'100	5.3
Revenu des biens du patrimoine administratif	38'618'310.05	39'217'100	42'310'200	3'093'100	7.9
Autres revenus	12'972'742.13	3'223'300	3'725'700	502'400	15.6
Total	115'255'600.01	96'667'900	92'464'600	-4'203'300	-4.3

La baisse du revenu des participations provient d'une diminution estimée du dividende EOS de CHF 8 millions et de CHF 2 millions du celui de Gaznat, baisse compensée par une ristourne d'un montant équivalent sur les coûts d'achat du gaz.

L'augmentation du revenu des immeubles du patrimoine financier résulte principalement de l'augmentation des redevances des terrains en droits de superficie (+CHF 1.7 million). L'augmentation des revenus du patrimoine administratif s'explique principalement, au Service des routes et de la mobilité, par l'établissement d'une nouvelle concession sur l'affichage commercial sur le domaine public (+CHF 1.3 million), et au Service achat et logistique Ville par l'identification claire des coûts correspondant à l'usage des locaux de Malley et leur refacturation aux services utilisateurs (+CHF 0.8 million).

43 Taxes, ventes et prestations facturées – 46.0 mios ou – 6.2 %

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart (+/-) Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	277'796'035.65	281'599'100	290'749'100	9'150'000	3.2
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	60'294'605	63'273'800	60'086'400	-3'187'400	-5.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	16'588'760.42	12'219'000	12'850'800	631'800	5.2
Amendes	30'665'411.00	28'550'000	28'715'000	165'000	0.6
Autres contributions	27'742'679.33	23'845'800	27'064'800	3'219'000	13.5
Sous-total	413'087'491.52	409'487'700	419'466'100	9'978'400	2.4
Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD)	318'283'809.16	329'434'600	273'450'000	-55'984'600	-17.0
Total	731'371'300.68	738'922'300	692'916'100	-46'006'200	-6.2

Sous le poste "Ventes diverses" la baisse résulte principalement, au Service de l'eau, d'une diminution des ventes d'eau potable (–CHF 2.5 millions).

Aux Services industriels, la diminution des ventes d'énergie résulte d'une baisse des ventes de CHF 32.5 millions au Service de l'électricité et de CHF 23.5 millions au Service du gaz et du chauffage à distance (voir également le chapitre des charges 31).

L'augmentation observée sous le poste "Taxes, redevances et prestations de services" (rubrique 434) résulte principalement de deux éléments, soit de la budgétisation de la facturation des taxes de raccordement au Service de l'eau (+CHF 4.5 millions) et de la hausse des recettes du timbre au Service de l'électricité (+CHF 3 millions).

La diminution observée sous le poste "Autres contributions" (rubrique 431, 438 et 439) résulte principalement de la conjonction des éléments suivants:

- *Service des Finances – augmentation des recettes Contentieux* + 2.200
- *Services industriels – Secrétariat général – prélèvement dans le FEE pour le projet "Maîtrise de la demande énergétique* + 0.920
- *Services industriels – Service de l'électricité – facturation des prestations aux crédits d'investissements* – 2.715
- *Services industriels – GAZ-CAD – remboursement de la taxe CO2 par l'AFD* + 2.400

44 Part à des recettes sans affectation + 1.0 mio ou + 16.7 %

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart (+/-) Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur les gains immobiliers	7'772'322.05	6'000'000	7'000'000	1'000'000	16.7

L'impôt sur les gains immobiliers a été adapté à l'évolution des comptes de ces dernières années.

45 Dédommagements de collectivités publiques + 10.2 mios ou + 3.7 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	181'584'750.00	178'600'000	184'100'000	5'500'000	3.1
Facturation à l'Académie de police de Savatan	1'520'700.00	1'128'000	978'000	-150'000	-13.3
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'548'153.90	8'457'100	8'718'100	261'000	3.1
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'990'388.98	2'342'900	2'296'200	-46'700	-2.0
Participation cantonale à l'aide au logement	544'361.00	900'000	900'000	0	0.0
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales	648'000.00	2'323'300	2'535'700	212'400	9.1
Participations diverses aux charges du Service social	27'044'054.65	28'477'100	27'946'800	-530'300	-1.9
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'033'183.96	11'529'600	11'923'900	394'300	3.4
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'803'981.20	7'028'400	7'089'300	60'900	0.9
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'643'809.33	8'301'000	9'161'400	860'400	10.4
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	17'414'977.12	17'720'200	18'707'900	987'700	5.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'417'734.55	4'842'100	6'471'300	1'629'200	33.6
Autres dédommagements	2'111'527.75	2'136'000	3'125'500	989'500	46.3
Total	271'305'622.44	273'785'700	283'954'100	10'168'400	3.7

Le retour du fonds de péréquation intercommunal (y compris les dépenses thématiques) est en augmentation de CHF 5.5 millions.

Sous le poste "Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales", l'augmentation est liée au fait que le Service des assurances sociales se voit confier la gestion des PC familles du Grand-Lausanne (agglomération).

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, l'augmentation de la contribution de la Fondation sur l'accueil de jour de l'enfant est liée à la hausse du nombre de places d'accueil.

L'augmentation de la participation des communes aux charges de la station d'épuration s'explique par la nouvelle taxe fédérale pour l'élimination des micropolluants dans les eaux usées, le projet et le démarrage des travaux STEPact et la redevance du DDP pour la nouvelle STEP.

Sous le poste "Autres dédommagements", l'augmentation est liée principalement à la participation du Canton aux charges, suite à la répartition exacte des coûts entre le Canton et la Caisse cantonale de Compensation AVS (+CHF 0.8 million). Cette hausse est à mettre en lien avec la diminution de la participation aux charges de la CCAVS (voir chapitre 43).

46 Subventions acquises**+ 0.3 mio ou + 12.7 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et culture	22'000.00	0	0	0	-
Sports, intégration et protection de la populatio	1'094'086.30	1'083'700	1'115'200	31'500	2.9
Travaux	203'330.90	90'000	340'000	250'000	277.8
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	936'461.00	943'000	943'000	0	0.0
Finances et patrimoine vert	865'021.02	409'000	449'000	40'000	9.8
Services industriels	317'094.45	0	0	0	-
Total	3'437'993.67	2'525'700	2'847'200	321'500	12.7

A la Direction des travaux, la hausse s'explique par l'augmentation de la participation aux coûts des travaux sur les routes cantonales en traversée de localité. A la Direction des finances et du patrimoine vert, au Service des parcs et domaines, l'augmentation est due au versement d'une subvention cantonale pour la réalisation d'un plan de gestion de la forêt.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 25.0 mios ou + 79.8 %**

	Comptes	Budget	Budget	Ecarts (+/-)	
	2014	2015	2016	Budget 2015 - 2016	
	fr.	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation de la STEP	1'072'965.63	1'596'100	6'293'900	4'697'800	294.3
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	1'000'800	1'712'000	711'200	71.1
Fonds du Service de l'eau	3'522'680.22	0	3'974'400	3'974'400	-
Fonds de réserve générale du SSL	214'250.00	0	0	0	-
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	0.00	250'000	0	-250'000	-
Fonds des SiL	17'256'884.13	28'452'100	44'279'700	15'827'600	55.6
Provision pour les Datacenters (SOI)	1'082'210.75	0	0	0	-
Total	23'148'990.73	31'299'000	56'260'000	24'961'000	79.8

A la Direction des travaux, aux unités "Evacuation eaux claires et usées" et "Traitement eaux usées" des excédents de charges budgétés entraînent des prélèvements accrus sur le Fonds de péréquation de la STEP (CHF 4.7 millions).

Le prélèvement supplémentaire de CHF 0.7 million sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets urbains est lié à la réorganisation de la Direction des travaux et à une nouvelle répartition comptable, impliquant une augmentation de charges équivalentes.

Au Service de l'eau, à l'Unité eau potable l'augmentation est liée aux prélèvements destinés à financer la construction du réservoir du Calvaire, à la réfection des conduites au boulevard de la Forêt et au financement des crédits-cadre (CHF 4 millions). En application des directives cantonales en la matière, ces investissements ont fait l'objet d'un préfinancement lors de précédents bouclements.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, le prélèvement ponctuel, effectué en 2015 dans la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaire, s'explique par l'ouverture de trois nouvelles directions d'établissements primaires (-CHF 0.25 million).

Aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance a prévu divers prélèvements sur le Fonds de péréquation énergie gaz et sur le Fonds de péréquation réseau gaz qui constituent des restitutions aux clients via des baisses de tarifs en relation avec le gaz (+CHF 9.1 millions) et les réseaux (+CHF 7.3 millions). Le Service de l'électricité ne prévoit aucun prélèvement sur le Fonds de péréquation de l'énergie (–CHF 2 millions). Les autres variations intervenues entre le budget de 2016 et celui de 2015 (en millions de francs) s'expliquent de la manière suivante :

⇒	GAZ-CAD – Fonds de péréquation du chauffage à distance	+	1.0
⇒	GAZ-CAD – Fonds de réserve et de renouvellement du réseau gaz	+	1.3
⇒	SEL – Fonds de péréquation Energie	–	2.0
⇒	SEL – Fonds de réserve et de renouvellement de Lavey	–	1.0

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2016 A 2019

Ce plan se décline en deux volets :

- ⇒ un plan des dépenses d'investissements de 2016 à 2019, portant sur les crédits déjà votés ;
- ⇒ un plan des dépenses d'investissements pour 2016 à 2019, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2019, classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2016 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2015	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et culture	4.7	1.9	6.6
Sports, intégration et protection de la population	3.0	0.7	3.7
Logement et sécurité publique	9.6	2.3	11.9
Travaux	24.6	7.4	32.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	9.2	14.3	23.5
Finances et patrimoine vert	4.5	9.4	13.9
Services industriels	30.4	4.7	35.1
Objets multidirections	0.0	16.4	16.4
Objets Métamorphose	5.4	25.9	31.3
Total général	91.4	83.0	174.4

Les principales dépenses prévues pour 2016 sont les suivantes :

	(en millions de francs)
Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	32.4
MCBA- Musée cantonal des Beaux-Arts	2.5
Musée historique – rénovation intérieure	3.5
Aménagement de la place de La Sallaz	2.8
César-Roux – reconstruction de la chaussée et réfection des canalisations souterraines	2.6
Réfection de l'usine de Saint-Sulpice (Service de l'eau)	2.0
Centre de football de la Tuilière	23.4
Stade de football de la Tuilière – crédit d'étude	2.5

Assainissement et réaménagement des abords du lac de Sauvabelin	2.5
Assainissement de la salle de gymnastique du collège de Saint-Roch	4.0
Rentrée scolaire 2016 – 2017 – mesures d'urgences	3.0
Collège de l'Eglantine – création de cinq classes, en remplacement des portacabines	3.1
Assainissement des bâtiments scolaires	3.5
Maison du Désert – réaffectation et transformation en centre socioculturel	3.1
WC publics – rénovation et modernisation	2.2
Plan lumière	2.5
Rénovation PT 125 kV Romanel	7.2
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (1 ^{ère} et 2 ^{ème} phases)	1.8
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (3 ^{ème} phase)	8.0

Les recettes d'investissements pour 2016 sont évaluées à CHF 29.6 millions et les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 144.8 millions, compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui ascendent les CHF 8.4 millions.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2016

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, la mise en regard des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des revenus de fonctionnement		0.3
Amortissements		118.1
Attributions aux réserves		16.6
Prélèvements sur les réserves	56.2	
	<u>56.2</u>	<u>135.0</u>
Autofinancement	78.8	
	<u>135.0</u>	<u>135.0</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	174.4	
Autorisations d'achats	8.4	
Subventions et recettes sur investissements		29.6
	<u>182.8</u>	<u>29.6</u>
Investissements nets		153.2
	<u>182.8</u>	<u>182.8</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	153.2	100.0
./. Autofinancement	78.8	51.4
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>74.4</u>	<u>48.6</u>

L'évolution de l'endettement net peut être estimée comme suit, avec la situation de la dette bancaire brute pour information :

	Endettement net	Dette bancaire brute
	(En millions de francs)	
Situation au 31.12.2014	2'101	2'588
Insuffisance d'autofinancement		
- estimation 2015	32	32
- budget 2016	74	74
Situation théorique au 31.12.2016	<u>2'207</u>	<u>2'694</u>

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

7. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2015/71 de la Municipalité, du 15 octobre 2015 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

Charges	CHF	1'847'506'600
Revenus	CHF	1'847'840'700
Excédent des revenus	CHF	334'100

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2016 à 2019 ;

3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par nature
 - B. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2016
- Brochure du projet de budget de l'exercice 2016
- Plan des investissements pour les années 2016 à 2019

ANNEXE A

COMpte DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2014	Budget 2015	Nature	Budget 2016	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
1'851'045'005.32	1'894'015'000	3 CHARGES	1'847'506'600	-46'508'400	-2.5
562'353'270.39	574'840'200	30 CHARGES DE PERSONNEL	578'327'700	3'487'500	0.6
624 085.00	802'600	300 Rétribution des autorités	915'900	113'300	14.1
449 371 095.46	469'917'800	301 Traitements	477'745'800	7828'000	1.7
15 403.00	23'300	302 Traitements du personnel enseignant	19'000	-4'300	-18.5
38 452 718.10	40'515'300	303 Cotisations aux assurances sociales	41'137'100	621'800	1.5
61 529 677.95	65'705'900	304 Cotisations à la caisse de pensions	64'191'700	-1'514'200	-2.3
6 752 942.36	7'300'200	305 Assurance-accidents	7'188'900	-111'300	-1.5
1 822 161.30	1'822'100	307 Prestations à des retraités	2'027'000	204'900	11.2
0.00	-1'700'000	308 Economie de personnel	-2'000'000	-3'000'000	17.6
3 785 187.22	5'753'000	309 Autres charges de personnel	5'102'300	-650'700	-11.3
505'399'914.86	531'160'400	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	500'129'200	-31'031'200	-5.8
3 579 870.25	3'903'400	310 Imprimés et fournitures de bureau	4'004'900	101'500	2.6
12 578 794.14	14'926'500	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	13'002'500	-1'924'000	-12.9
227 517 963.82	234'955'400	312 Eau, énergie et chauffage	189'989'200	-44'966'200	-19.1
19 721 019.73	19'730'000	313 Marchandises	17'875'300	-1'854'700	-9.4
20 817 051.75	22'917'400	314 Entretien des biens immobiliers	22'545'900	-371'500	-1.6
14 308 911.67	17'295'900	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	16'938'100	-357'800	-2.1
41 942 398.52	44'284'700	316 Loyers et redevances d'utilisation	46'277'600	1'992'900	4.5
3 113 222.17	3'519'700	317 Déplacements, débours, dédommagements	3'570'300	50'600	1.4
114 555 516.29	115'725'700	318 Autres prestations de tiers	132'026'400	16'300'700	14.1
47 265 166.52	53'901'700	319 Impôts, taxes et frais divers	53'899'000	-2'700	0.0
66'819'300.92	68'550'000	32 INTERETS PASSIFS	65'050'000	-3'500'000	-5.1
66 803 795.07	68'500'000	322 Intérêts des dettes	65'000'000	-3'500'000	-5.1
15 505.85	50'000	329 Autres intérêts passifs	50'000	0	0.0

ANNEXE A

COMpte DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2014	Budget 2015	Nature	Budget 2016	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
140'903'825.39	141'797'700	33 AMORTISSEMENTS	134'298'600	-7'499'100	-5.3
19 892 704.87	17'558'500	330 Pertes, dévaluations, moins-values	16'177'700	-1'380'800	-7.9
121 011 120.52	124'239'200	331 Amortissements du patrimoine administratif	118'120'900	-6'118'300	-4.9
294'878'173.11	297'274'500	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	293'436'000	-3'838'500	-1.3
294 539 586.61	296'818'500	351 Participation à des charges cantonales	293'029'000	-3'789'500	-1.3
338 586.50	456'000	352 Participation à des charges de communes	407'000	-49'000	-10.7
89'937'516.04	90'983'600	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	91'202'200	218'600	0.2
75 629 815.60	76'402'600	365 Subventions à des institutions	76'601'400	198'800	0.3
14 307 700.44	14'581'000	366 Aides individuelles	14'600'800	19'800	0.1
20'149'593.94	8'561'600	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	16'633'700	8'072'100	94.3
20 149 593.94	8'561'600	380 Attributions aux réserves	16'633'700	8'072'100	94.3
170'603'410.67	180'847'000	39 IMPUTATIONS INTERNES	168'429'200	-12'417'800	-6.9
170 603 410.67	180'847'000	390 Imputations internes	168'429'200	-12'417'800	-6.9

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2014	Budget 2015	Nature	Budget 2016	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
1'855'491'687.84	1'874'221'100	4 REVENUS	1'847'840'700	-26'380'400	-1.4
529'369'909.14	538'550'000	40 IMPOTS	540'050'000	1'500'000	0.3
351 712 098.19	362'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	366'400'000	4400'000	1.2
112 433 929.70	113'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	106'000'000	-7'000'000	-6.2
37 080 260.40	37'200'000	402 Impôts fonciers	38'800'000	1'600'000	4.3
8 428 370.45	8'500'000	404 Droits de mutation	8'500'000	0	0.0
13 880 149.80	12'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	14'000'000	2'000'000	16.7
5 835 100.60	5'850'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	6'350'000	500'000	8.5
3'226'538.45	5'623'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	3'919'500	-1'704'000	-30.3
3 226 538.45	5'623'500	410 Patentes, concessions	3'919'500	-1'704'000	-30.3
115'255'600.01	96'667'900	42 REVENUS DES BIENS	92'464'600	-4'203'300	-4.3
2 860 922.12	2'500'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'900'000	400'000	16.0
68 390.52	50'300	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	54'000	3'700	7.4
31 557 085.67	33'193'600	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	34'960'700	1'767'100	5.3
12 972 742.13	3'223'300	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'725'700	502'400	15.6
29 178 149.52	18'483'600	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	8'514'000	-9'969'600	-53.9
38 618 310.05	39'217'100	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	42'310'200	3'093'100	7.9
731'371'300.68	738'922'300	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	692'916'100	-46'006'200	-6.2
6 757 265.52	5'635'000	431 Emoluments administratifs	7'835'000	2'200'000	39.0
277 796 035.65	281'599'100	434 Redevances et prestations facturées	290'749'100	9'150'000	3.2
378 578 414.28	392'708'400	435 Ventes	333'536'400	-59'172'000	-15.1
16 588 760.42	12'219'000	436 Dédommagements de tiers	12'850'800	631'800	5.2
30 665 411.00	28'550'000	437 Amendes	28'715'000	165'000	0.6
10 945 247.18	12'359'700	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	9'082'500	-3'277'200	-26.5
10 040 166.63	5'851'100	439 Autres recettes	10'147'300	4'296'200	73.4

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2014	Budget 2015	Nature	Budget 2016	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
7'772'322.05	6'000'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	7'000'000	1'000'000	16.7
7 772 322.05	6'000'000	441 Part à des recettes cantonales	7'000'000	1'000'000	16.7
271'305'622.44	273'785'700	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	283'954'100	10'168'400	3.7
13 444 766.36	13'701'800	450 Participation de la Confédération aux charges	15'280'100	1'578'300	11.5
250 693 736.48	252'438'900	451 Participation du Canton aux charges	259'749'800	7'310'900	2.9
7 167 119.60	7'645'000	452 Participation de communes aux charges	8'924'200	1'279'200	16.7
3'437'993.67	2'525'700	46 SUBVENTIONS ACQUISES	2'847'200	321'500	12.7
24 869.20	31'000	460 Subventions de la Confédération	47'000	16'000	51.6
3 001 211.15	2'494'700	461 Subventions du Canton	2'800'200	305'500	12.2
411 913.32	0	469 Autres subventions	0	0	-
23'148'990.73	31'299'000	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	56'260'000	24'961'000	79.8
23 148 990.73	31'299'000	480 Prélèvements sur les réserves	56'260'000	24'961'000	79.8
170'603'410.67	180'847'000	49 IMPUTATIONS INTERNES	168'429'200	-12'417'800	-6.9
170 603 410.67	180'847'000	490 Imputations internes	168'429'200	-12'417'800	-6.9
4'446'682.52	-19'793'900	EXCEDENT DE REVENUS (+) OU DE CHARGES (-)	334'100	20'128'000	

ANNEXE B

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes 1 9 8 0	Comptes 1 9 9 0	Comptes 2 0 0 0	Comptes 2 0 1 0	Comptes 2 0 1 2	Comptes 2 0 1 4	Budget 2 0 1 5	Budget 2 0 1 6
CHARGES	482.8	862.4	1'131.7	1'569.5	1'808.8	1'680.4	1'713.2	1'679.1
Charges de personnel	173.7	291.0	385.5	527.5	550.1	562.4	574.8	578.3
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	327.4	509.1	677.5	505.4	531.2	500.1
Intérêts passifs	37.0	44.6	92.3	72.8	66.1	66.8	68.5	65.1
Amortissements	71.1	112.0	109.7	121.9	138.6	140.9	141.8	134.3
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	136.6	220.4	279.3	294.9	297.3	293.5
Subventions accordées	26.3	70.0	65.4	77.9	80.8	89.9	91.0	91.2
Attributions aux réserves	5.9	9.7	14.8	39.9	16.4	20.1	8.6	16.6
REVENUS	485.5	830.1	1'089.7	1'582.9	1'729.0	1'684.9	1'693.4	1'679.4
Impôts	226.4	360.9	426.9	499.5	517.8	529.4	538.6	540.1
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.2	2.2	2.6	3.2	5.6	3.9
Revenus des biens	31.6	39.5	58.5	116.1	119.3	115.3	96.7	92.5
Contributions diverses	198.3	322.8	511.4	759.9	710.4	731.4	738.9	692.9
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	3.4	5.4	7.0	7.8	6.0	7.0
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	44.4	197.6	260.2	271.3	273.8	283.9
Subventions acquises	6.9	1.5	4.2	1.9	2.1	3.4	2.5	2.8
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	37.7	0.3	109.6	23.1	31.3	56.3
EXCEDENT DE REVENUS	2.7	-32.3	-42.0	13.4	-79.8	4.5	-19.8	0.3
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	37.0	160.1	-56.6	122.5	81.7	78.8

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport photocopié de M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président de la Commission permanente des finances, rapporteur

Cet objet est traité par la Commission des finances dans ses séances des 6, 16 et 18 novembre 2015 à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : M. Pierre-Yves Oppikofer, président

Membres de la COFIN		
M. Pierre-Yves Oppikofer	président	
Mme Sylvianne Bergmann,	1 ^{ère} vice présidente,	
Mme Françoise Longchamp	2 ^{ème} vice-présidente	
M. Georges-André Clerc	rapporteur	sous-commission SIPP
M. Benoît Gaillard		sous-commission SIPP
Mme Anne-Françoise Decollogny	rapporteuse	sous-commission AGC
M. Valentin Christe		sous-commission AGC
Mme Séverine Evequoz	rapporteuse	sous-commission LSP
M. Jean-François Cachin		sous-commission LSP
M. Claude Bonnard	rapporteur	sous-commission TRX
M. André Mach		sous-commission TRX
M. David Payot	rapporteur	sous-commission EJCS
Mme Roland Philippoz		sous-commission EJCS
Mme Sylvianne Bergmann,	rapporteuse	sous-commission FIPAV
Mme Françoise Longchamp		sous-commission FIPAV
M. Philippe Mivelaz	rapporteur	sous-commission SIL
M. Pierre-Antoine Hildbrand		sous-commission SIL

Municipalité : Mme Florence Germond, directrice de Finances et patrimoine vert

Administration : M. Emmanuel Bourquin, chef du Service financier

M. François Vaney, chef du budget et de la comptabilité

Mme Elisabeth Huber, adjointe administrative

Monsieur le président,

Chères et chers collègues,

La Commission des finances a examiné le préavis 2015/ 71 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2016 » présenté par la Municipalité lors des ses séances des 6, 16 et 18 novembre 2015.

Les commissaires des 7 directions ont pu interroger les personnes responsables lors des visites dans les directions et obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires, les avons discutés et les avons approuvés.

Caractéristique du budget 2016

Le budget de fonctionnement 2016 est équilibré. Il prévoit un excédent de recettes de 334'100.

Charges : Le budget de fonctionnement 2016 fait apparaître une stabilité des charges de la Ville (+0.4 %). Cette stabilité comprend néanmoins de nouvelles dépenses : 156 nouvelles places d'accueil de l'enfance seront créées pour un montant de 2,5 millions et 400'000 supplémentaires sont prévus pour la prise en charge des personnes vulnérables. Au total, le budget 2016 prévoit 2,9 millions de dépenses supplémentaires pour les projets prioritaires de la Municipalité.

Recettes : Les recettes fiscales prévues s'améliorent, s'agissant de l'impôt sur les personnes physiques, des impôts fonciers, des successions et donations, du retour du fonds de péréquation, des résultats des Services industriels et de la diminution des intérêts.

Par contre, les recettes seront affectées par une baisse du dividende EOS (-8 millions), ainsi que par une baisse des recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales (-7 millions). Cette diminution est principalement due à la diminution du taux de l'impôt sur le bénéfice de 9 % à 8.5 %. Une précédente diminution en 2014 de 9.5 % à 9 % avait entraîné une baisse de 5 millions des recettes.

Le canton ayant décidé de diminuer l'impôt sur les bénéfices des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives de 8,5 % à 3.33 %, il est à craindre que probablement dès 2019 les recettes de la Ville diminuent de 51 millions (toutes choses étant égale par ailleurs, c'est-à-dire sans tenir compte de ce que la Ville recevrait en compensation de la Confédération ou en vertu d'autres hypothétiques mesures cantonales compensatoires).

La RIE 3 cantonale ainsi que le projet de RIE 3 fédérale font donc courir des risques importants sur les finances communales.

Les investissements nets 2016 se montent à 153.2 millions de francs (144.1 millions en 2015). Il s'agit de financer plusieurs projets prioritaires (les réseaux, la mobilité douce, le stade et le centre de football de la Tuilière, la rénovation de routes et bâtiments scolaires).

La marge d'autofinancement est en diminution par rapport au budget 2015 (78.8 millions contre 81,7 en 2015), avec un degré d'autofinancement de 51.4 %.

L'endettement communal ne devrait augmenter que de 74.4 millions en 2016 pour atteindre 2.694 milliards de dette brute. L'endettement net devrait être de 2.207 milliards au 31.12.2016.

Modifications structurelles

La Direction des travaux sera réorganisée en 2016. Les activités actuellement réparties entre eauservice, le Service d'assainissement et le Service des routes et de la mobilité seront réorganisées et réparties différemment.

Le nouveau Service de l'eau s'occupera du cycle complet de l'eau, depuis l'approvisionnement en eau potable jusqu'au traitement des eaux usées.

Le Service de la propreté urbaine s'occupera de toutes les activités concernant le maintien de la propreté des espaces publics, incorporant en son sein des tâches jusqu'à présent remplies par le Service des routes et de la mobilité (nettoyage des WC, nettoyage de rues, vidange des corbeilles, etc....)

Le Service des routes et de la mobilité s'occupera du cycle complet des travaux concernant l'aménagement des infrastructures routières et des divers espaces publics.

Comparaisons des budgets 2015 et 2016 de la Ville de Lausanne

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	Différence B16-B15	Diff. % B16-B15
Charges	1'851.05	1'894.0	1'847.5	-46.5	-2.46%
Revenus	1'855.5	1'874.2	1'847.8	-26.4	-1.41%
Excédent de revenus	-4.45	-19.8	0.3	+20.1	

Comparaison des charges de personnel

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence charge
4'608.1	574.8	4'667.3	578.3	+59.2	3.5 (+0.6%)

Analyse des directions**Administration générale et culture**

La sous-commission, composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et de M. Valentin Christe, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2015	Budget 2016	Différence	%	Budget Ville %
Charges	411'221'700	404'899'700	- 6'322'000	-1.54%	21.9%
Revenus	181'930'000	186'493'900	4'563'900	2.51%	10.1%
Excédent de charges	229'291'700	218'405'800	- 10'885'900	-4.75%	

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence	Charges Ville %
271.5	48'737'800	280.1	49'809'400	+8.6	+1'071'600	2.7%

Le budget 2016 marque, cette année encore, une volonté de maîtrise des charges et de recherche de recettes supplémentaires, dans la mesure du possible.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la CoFin à accepter le budget 2016 de la Direction AGC.

Amendement : néant

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

La sous-commission, composée de MM. Georges-André Clerc et Benoît Gaillard, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2015	Budget 2016	Différence	%	Budget Ville %
Charges	107'075'300	106'052'400	-1'022'900	-0.96%	5.7%
Revenus	52'875'000	55'068'900	2'193'900	4.15%	3.0%
Excédent de charges	54'200'300	50'983'500	-3'216'800	-5.94	

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence	Charges Ville %
481.2	66'412'300	481.0	66'076'200	-0.2	-336'100	3.58%

Le budget témoigne d'une relative stabilité dans les services de la Direction. Les moyens alloués permettent à n'en pas douter aux différents services de remplir adéquatement leurs missions.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission recommande en conséquence l'adoption du budget 2016 de la Direction SIPP.

Amendement : néant

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)

La sous-commission, composée de Mme Séverine Evéquo et M. Jean-François Cachin, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2015	Budget 2016	Différence	%	Budget Ville %
Charges	189'680'300	187'718'400	-1'961'900	-1.03%	10.2%
Revenus	131'303'100	134'167'500	2'864'400	2.18%	7.3%
Excédent de charges	58'377'200	53'550'900	-4'826'300	-8.27%	

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence	Charges Ville %
834.6	109'742'200	837.1	108'540'900	+2.5	-1'201'300	5.87%

La diminution des charges est induite par une diminution du taux de cotisation à la Caisse de pensions du personnel policier qui passe de 23 % à 18.8 % ainsi que par des besoins

spécifiques au budget 2015 qu'on ne retrouve plus en 2016 à savoir l'entretien ponctuel de biens immobiliers.

Les revenus supplémentaires sont liés notamment à l'augmentation de prestations facturées au Service pénitentiaire du canton, mais surtout aux revenus nouveaux des immeubles du patrimoine financier, en particulier les DDP, ainsi qu'à l'accroissement du parc immobilier en gestion et à des taxes de déchets au m³ répercutées sur les décomptes de chauffage.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission propose à la Cofin d'accepter le budget 2016 de la Direction LSP.

Amendement : néant

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux

La sous-commission, composée de M. Claude Bonnard et André Mach, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. La sous-commission a ainsi pu s'assurer que le budget de la direction a été établi sur des bases réalistes, compte tenu de l'évolution de la structure du budget suite à la réorganisation de la direction et à la création de la société Epura SA et des directives municipales.

	Budget 2015	Budget 2016	Différence	%	Budget Ville %
Charges	226'148'700	241'556'200	15'407'500	6.81%	13.1%
Revenus	180'724'500	197'685'800	16'961'300	9.39%	10.7%
Excédent de charges	45'424'200	43'870'400	-1'553'800	-3.42%	

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence	Charges Ville %
847.3	104'371'200	854.7	105'313'900	+7.4	+942'700	5.70%

La réorganisation de la Direction TRX entraîne la disparition de la rubrique comptable du Service d'assainissement (460), dont les rubriques sont réparties entre le Service de l'Eau et le nouveau Service de la propreté urbaine. Par ailleurs, le personnel affecté à des tâches de propreté urbaine (principalement Voirie) du Service de routes et mobilité est transféré au nouveau Service de propreté urbaine. Par conséquent, cet exercice budgétaire est assez particulier, car il ne permet pas une comparaison budget à budget pour une large partie des services de la direction. Mis à part ces réorganisations importantes, le budget de la direction se distingue par une grande stabilité.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la Cofin à accepter le budget 2016 de la Direction TRX.

Amendement :

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

La sous-commission, composée de MM David Payot et Roland Philippoz, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2015	Budget 2016	Différence	%	Budget Ville %
Charges	272'984'100	279'843'700	6'859'600	2.51%	15.1%
Revenus	108'994'000	113'073'900	4'079'900	3.74%	6.1%
Excédent de charges	163'990'100	166'769'800	2'779'700	+1.70%	

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence	Charges Ville %
1'214.1	141'949'700	1'250.0	146'374'200	+35.9	+4'424'500	7.92%

Les charges du service sont constituées pour plus de la moitié de charges du personnel. Celui-ci augmente de 35.9 Equivalents Temps Plein (EPT), notamment pour l'Office régional de placement (11.8 EPT). Le solde de la hausse s'explique par le renforcement de l'accueil de jour de l'enfance, selon le programme de législature. L'augmentation des biens, services et marchandises correspond en grande partie à l'augmentation des repas et des locations de surface du SAJE.

Les revenus sont également en augmentation. Celle-ci est due à la hausse des dédommagements des collectivités publiques (ORP et UNCO). L'augmentation des revenus des biens découle presque entièrement de la location au CHUV des locaux de l'Arzillier. La hausse des taxes, ventes et prestations facturées est à mettre en lien avec la hausse de la capacité du SAJE.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la Cofin à accepter le budget 2016 de la Direction EJCS.

Amendement :

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même

Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)

La sous-commission, composée de Mme Sylvianne Bergmann et Françoise Longchamp, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2015	Budget 2016	Différence	%	Budget Ville %
Charges	143'131'700	138'160'600	-4'971'100	-3.47%	7.5%
Revenus	620'606'200	613'691'100	-6'915'100	-1.11%	33.2%
Excédent de revenus	477'474'500	475'530'500	-1'944'000	-0.41%	

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence	Charges Ville %
408.8	47'405'700	411.0	47'458'400	2.2	+52'700	2.57%

Les charges sont en diminution dans tous les services, sauf au Secrétariat général dont les charges augmentent de 269'300.-. Cette augmentation s'explique par la création de postes supplémentaires de 1,4 EPT, postes totalement compensés

Les revenus prévus pour 2016 sont en baisse à Parcs et domaines et au SALV.

Au Service des finances, la diminution des recettes (-6'042'900) s'explique par la diminution des dividendes versés par EOS et Gaznat (-10 millions) par une baisse de l'impôt des personnes morales (-7 millions) baisse compensée notamment par une augmentation du produit des impôts des personnes physiques (4,4 millions) de l'impôt foncier (1,6 millions) de l'impôt sur les successions (2 millions) et des montants récupérés par le contentieux (2,2 millions)

Conclusion de la sous-commission :

Après examen, les commissaires vous proposent d'approuver le budget 2016 de la Direction finances et patrimoine vert.

Amendement :

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même

Services industriels de la Ville de Lausanne (SIL)

La sous-commission, composée de MM. Philippe Mivelaz et Pierre-Antoine Hildbrand, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

	Budget 2015	Budget 2016	Différence	%	Budget Ville %
Charges	543'773'200	489'275'600	-54'497'600	-10.02%	26.5%
Revenus	597'788'300	547'659'600	-50'128'700	-8.39%	29.6%
Excédent de revenus	54'015'100	58'384'000	4'368'900	+8.09%	

EPT 2015	Charges	EPT 2016	Charges	Différence EPT	Différence	Charges Ville %
550.6	73'221'300	553.4	74'754'700	+2.8	1'533'400	4.05%

Le compte des charges est en baisse par rapport au budget 2015. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des achats d'énergie (environ 30 millions en moins au SEL, et 12 millions à Gaz et CAD).

Le budget 2016 prévoit une amélioration du résultat des SiL malgré une forte baisse des ventes d'énergie au Service du gaz et du chauffage à distance (env. -23,5 millions) et au Service de l'électricité (env. -32,5 millions). Les attributions aux fonds de réserve des SiL sont en hausse de 1'8873'200 par rapport au budget 2015. Les prélèvements sur ces mêmes fonds de réserve sont de 15'827'600. Le bon résultat attendu s'explique également par la diminution des amortissements du patrimoine administratif (-1'657'200).

Conclusion de la sous-commission :

Au terme de leurs travaux, les membres de la sous-commission vous proposent d'accepter le projet de budget de la Direction des services industriels pour l'exercice 2016.

Amendement :

Au vote, la Cofin propose d'accepter le budget par

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions finales

Amendements

Amendement de M. David Payot (La Gauche) proposant d'augmenter de Fr. 35'000 la ligne budgétaire 1401.365 (Subventions casuelles - Créations scéniques indépendantes/ théâtre et danse)

Oui : 2

Non : 7

Abstention : 5

Amendement de M. David Payot (La Gauche) proposant d'alimenter le crédit de rénovation mentionné dans la conclusion 5 du préavis 2015/50 en affectant un montant de Fr. 30'000'000 à la ligne budgétaire 3306.380.

Oui : 2

Non : 12

Abstention : 0

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

1) d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2016 comme il suit :

Charges Frs. 1'847'506'600.-

Revenus Frs. 1'847'840'700.-

Excédents de revenus **Frs. 334'100.-**

Oui : 11

Non : 0

Abstentions : 3

2) de prendre acte du plan des investissements pour les années 2016 à 2019.

Oui : 12

Non : 0

Abstentions : 2

3) de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2016.

Oui : 12

Non : 0

Abstentions : 2

Pour la Commission des finances,

Pierre-Yves Oppikofer, président

Lausanne, le 18 novembre 2015

Discussion

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Commission permanente des finances, président rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Au risque de saborder un suspense tout relatif, le groupe PLR votera le budget 2016 tel que présenté, sans état d'âme, tout ce budget, rien que ce budget.

Depuis plusieurs années, et du fait des comptes positifs, nous demandons un budget équilibré, et ce avant les autres groupes, pour autant qu'ils l'aient jamais demandé. Nous avons menacé de déposer un amendement pour chacune des lignes budgétaires ; nous aurions alors proposé, à chaque fois, le montant budgété pour 2015, et le budget 2015 n'était pas un budget d'austérité. Ce ne sera pas – heureusement pour les plus impatients – le cas ce soir ; le budget sera adopté confortablement avant la fin du mois de janvier.

Nous sommes également satisfaits que, durant cette dernière législature, les budgets de l'accueil de jour de la petite enfance, ainsi que de la police, aient non seulement été sanctuarisés, selon une expression courante de l'autre côté du Jura, mais également largement développés en raison à la fois de normes cantonales, mais aussi face à une demande soutenue, qui se maintient et qui se maintiendra dans le futur.

Pour la prochaine législature, ces mêmes choix seront encore et toujours soutenus par le PLR, avec aussi des investissements supplémentaires dans la culture, le sport et des infrastructures. Bien sûr, on ne pourra pas compter sur des recettes exactement pareilles, et il faudra être imaginatifs pour le financement, comme cela a été le cas pour certains investissements dans cette législature – on pense notamment au chauffage à distance dans l'Ouest lausannois ou à la STEP –, qui viennent d'être adoptés par ce Conseil communal, à l'image de Malley. Cela passe aussi par une réflexion sur l'agglomération, avec des collaborations, lorsque c'est nécessaire, sur des cas précis et selon une gouvernance à définir au cas par cas.

Il conviendra aussi de limiter non seulement la pression fiscale et les taxes qui, on le sait, sont plus importantes à Lausanne qu'ailleurs, mais aussi les trop grandes différences entre les prix payés par les Lausannois, par exemple, pour l'électricité – et on ne parle pas du réseau – et la réalité du marché. Mais chaque chose en son temps.

J'invite les socialistes et les Verts à bien réfléchir à leurs alliances avec ceux qui veulent des hausses d'impôts. Autant que je sache, la défense des employés, et pas seulement ceux du secteur public, sont au cœur de leur programme, mais vous nouez alliance précisément avec ceux qui combattent une unification du taux d'imposition sur les entreprises, les PME

qui travaillent ici, avec ceux qui s'opposent à une hausse des allocations familiales avec des moyens pour l'accueil de jour, dont Lausanne bénéficiera tout particulièrement. Comment allez-vous régler les questions de vieillissement, de logements pour les personnes âgées, les difficultés liées au 9 février, au franc fort, aux besoins de cohésion sociale ainsi qu'aux besoins énormes en matière d'infrastructures et d'énergie ? Qui défend les emplois et les contribuables, qui permettent un Etat social généreux ?

Nous voulons et voterons ce budget équilibré. Nous le voterons parce que nous nous souvenons de la stagnation des années nonante, avec la polarisation mortifère qu'elle a menée, qu'elle a conduite. Les plus grands défis sont devant nous.

M. Valentin Christe (UDC) : – Nous sommes appelés à répéter ce soir, comme chaque année, l'exercice immuable du budget. Lors de celui-ci, c'est avec la précision et la régularité d'un coucou suisse que les uns et les autres se succèdent pour déclamer leurs priorités politiques respectives, ainsi que leur satisfaction ou leur déception avec ce budget. Finalement, M^{me} la directrice des Finances conclut la discussion en nous rappelant combien l'adoption du budget est un acte fort, un moment politique majeur de la législature, ce que, bien évidemment, personne ne conteste.

Mais justement, parlons-en de cette législature. La Municipalité annonce dans le rapport-préavis du budget que les charges n'augmentent que de 0,4 % pour l'exercice 2016, ce qui, il faut bien le dire, est assez remarquable en regard des années précédentes. Ce budget 2016 prévoit ainsi, et c'est la première fois depuis longtemps, un léger excédent des revenus – 334 000 francs. Le budget 2013, qui présentait un excédent de charges de plus de 43 millions, reste un traumatisme gravé dans la mémoire de tous ceux qui se préoccupent et qui sont préoccupés par les finances communales lausannoises. Hasard du calendrier sans doute, c'est pour la dernière année de la législature que l'augmentation annoncée des charges est la plus faible – 0,4 %, comme je l'ai dit.

Je souhaite ici citer une phrase du préavis qui me paraît intéressante : « Les facteurs de risque pesant sur les charges et sur les recettes des prochaines années doivent inciter la Municipalité à poursuivre les efforts engagés en vue d'assainir les finances communales et d'améliorer la marge d'auto-financement. Les résultats escomptés pour 2016 démontrent que cette politique porte ses fruits, aussi longtemps que les recettes fiscales se maintiennent. » Comme la Municipalité le relève elle-même, de sérieux risques existent pour l'avenir. On a beaucoup parlé dans ce plénum de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, une réforme dont il est nécessaire de rappeler ici qu'elle est tout simplement inéluctable et incontournable.

Mais se limiter à cet élément serait ignorer tous les autres facteurs d'incertitude. Relevons simplement les récentes annonces de la Banque centrale européenne, auxquelles la Bourse suisse a immédiatement réagi de manière défavorable, ou encore la décision attendue la semaine prochaine de la Réserve fédérale américaine de relever ou non ses taux directeurs, avec des répercussions bien au-delà des frontières des Etats-Unis, en particulier sur les taux de change.

On constate depuis plusieurs semaines une accélération de la réduction d'effectifs dans les entreprises suisses. C'est un constat qui est d'ailleurs appuyé par l'Institut BAK-Basel, qui prévoit une montée du chômage l'année prochaine. Je citerai également l'Institut d'études économiques KOF de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, dont le baromètre conjoncturel est en baisse, soulignant les difficultés de l'industrie suisse. Je ne vais pas citer les nombreuses études qui ont été faites, mais tout le monde a bien compris que la situation économique et les perspectives en la matière sont loin d'être réjouissantes – et c'est un euphémisme.

Ces signaux sont donc des avertissements. Notre Ville doit améliorer significativement sa situation financière dans les meilleurs délais ; ce ne sera pas en période de crise économique profonde qu'elle pourra le faire. Si j'étais un peu chagrin, je dirais, que, pour certains dans ce plénum, ce n'est jamais le moment de le faire. La Municipalité indique

dans le préavis que « La dette communale devrait atteindre 2,694 milliards avec un endettement de 2,2 milliards nets. Les charges et intérêts continuent à diminuer profitant d'un contexte favorable, pour se situer à 65,1 millions, en baisse de 3,5 millions de francs ».

Alors, je relève simplement deux éléments. La dette est toujours à un niveau dramatiquement élevé, et ce plénum s'en est déjà ému maintes fois, malheureusement sans joindre les actes à la parole. Elle est le résultat d'années de dépenses excessives. Quant aux charges d'intérêts, la Municipalité relève à raison que nous sommes aujourd'hui dans un contexte favorable. Mais que se passera-t-il le jour où les taux d'intérêt remonteront ? La question n'est pas de savoir s'ils remonteront, mais quand ils remonteront. Si la dette communale est toujours aussi élevée, nous le paierons alors très cher. En conclusion, le groupe UDC refusera ce budget et il vous invite à en faire de même.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste acceptera le budget 2016 de la Ville de Lausanne. Il est satisfait du bilan équilibré qui nous est proposé. La tentation est très forte en cette période de précampagnes de faire, à l'occasion de ce dernier budget de la législature, un bilan avisé électoraliste, mais je me garderai de le faire.

Un bilan équilibré, même légèrement positif, n'est pas un but en soi. Dans un monde idéal, on aimerait identifier tous les besoins de la population et se donner les ressources pour y répondre. Malheureusement, nous savons que dans la vraie vie, cela ne se passe pas ainsi. Au moment où passablement d'incertitudes planent sur les ressources d'une collectivité publique comme la nôtre, la capacité qu'ont démontrée la Municipalité et l'Administration à gérer les budgets alloués, à réfléchir à leur propre fonctionnement est à saluer. Nous sommes aujourd'hui plus forts pour affronter les différents écueils qui se présentent à nous, que ce soient les réformes fiscales ou une conjoncture économique plus difficile et des revenus plus incertains dans plusieurs domaines, notamment l'énergie, où la Ville veut maintenir un service public fort. Le budget qui nous est présenté nous rend plus crédibles pour revendiquer une juste reconnaissance de notre rôle de ville-centre.

Pendant cette législature, beaucoup de réalisations et d'études ont été menées pour notre avenir en matière de transports, d'urbanisme et d'équipements, et des services ont été rendus à la population au quotidien. Quelques orientations fortes ont été données. Pour prendre un exemple, en matière de sécurité, 70 postes ont été créés à la police durant cette législature, avec un accent sur la présence dans la rue. Mais le budget du Service d'accueil de jour en milieu scolaire, qui était à peu près équivalent à celui du Corps de police en début de législature, a crû plus vite : ce sont entre 100 et 260 places d'accueil créées chaque année, avec au total 870 places sur la législature jusqu'à maintenant. La gauche matraque n'a pas encore pris le pas sur la gauche Lego et peinture à doigts !

Du côté des revenus, une politique volontariste en matière de construction de logements a permis d'augmenter le rendement du patrimoine de la Ville de plus de 6 millions de francs. Avec le projet Métamorphose, qui a été réorienté au cours de cette législature, pour lequel beaucoup d'études ont été menées, et qui est sur le point de démarrer concrètement, ce mouvement va se renforcer. En même temps que des logements abordables seront mis à disposition des futurs habitants, la rente du sol profitera à toute la population.

L'énergie produite à l'usine électrique de Lavey a profité à tous les Lausannois pendant plusieurs générations – c'est un clin d'œil à l'ElCom, qui pense que l'électricité lausannoise est trop chère. A propos du marché de l'électricité, justement, les revenus du Service de l'électricité ont diminué d'un peu moins de 16,5 millions durant la législature. Les revenus des Services industriels, globalement, qui se stabilisent, voire progressent légèrement au budget 2016, n'ont diminué que d'environ 10,2 millions. Aujourd'hui, face au défi d'une transition vers les énergies renouvelables, les services industriels publics ne peuvent plus être considérés comme une simple source de revenus, mais sont un véritable acteur de cette transition.

Au début de mon intervention, j'avais annoncé que je ne ferais pas un bilan de législature électoraliste ; je l'ai quand même fait un peu, mais on est ici pour faire de la politique. Enfin, c'est la première fois durant cette législature qu'un socialiste ne tient pas sa promesse ! (*Rires dans l'assemblée.*) Je vous invite donc à soutenir ce budget 2016, comme le fera le groupe socialiste.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Ne boudons pas notre plaisir : le budget 2016 présente un excédent de revenus de 334 000 francs ; il est le premier budget équilibré depuis 2003. Ce résultat devra encore être confirmé lors des comptes qui, espérons-le, seront aussi bons, voire meilleurs que ceux de 2013 et 2014. C'est un budget solide d'un point de vue comptable ou sous un angle politique, voire les deux à la fois.

Depuis le début de la législature, nous constatons une volonté forte de la Municipalité de diminuer les charges, concrétisée dans le Plan de mesures d'améliorations structurelles. Cette démarche s'est poursuivie par une succession d'économies fines. Par exemple, réallocation de postes là où ils sont nécessaires, rationalisation lors d'achats de véhicules et diminution de ceux-ci, optimisation de la consommation d'eau dans l'espace public, examen attentif des attributions de matériel informatique et recherches d'alternatives aux logiciels commerciaux très chers, nouveau plan comptable adopté pour mieux appréhender les coûts réels et les prestations en les ajustant. A ceux-ci s'ajoutent une gouvernance et une gestion financière performante, commentaire relevé dans le rapport de Standard & Poor's, que nous partageons et que nous citons, ainsi qu'une planification financière tenant compte des ressources à disposition. Cette façon d'appréhender la réduction des charges sur le long terme par différents moyens est certainement plus adéquate que des coupes brutales. Par le passé, la Ville a eu tendance à exercer son hégémonie dans des domaines pour lesquels elle n'avait aucune obligation légale, creusant ainsi son déficit.

Ce budget est fragile ; les autres le seront aussi certainement. Au risque de nous répéter budget après budget, il s'agit de trouver une solution équitable dans le cadre de la Police judiciaire, dont le coût total est estimé à 19 millions, pour une prestation que les Lausannois paient deux fois – par le biais des impôts cantonaux et communaux. Le Canton a assaini ses finances en reportant sur les communes différentes dépenses, telles que celles relevant de la facture sociale, qui sont des charges non maîtrisables pour les communes et qui plombent leur budget. Ces dépenses sont en partie stabilisées du fait d'une prise en charge plus importante du Canton dans le cadre du paquet d'accords Etat-communes de juin 2013. Le montant de la facture sociale est le même que celui figurant au budget 2015, soit 105 millions, ce qui n'est pas rien.

D'autres chantiers sont en cours, tel l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants. Je cite la Municipalité, qui estime essentiel que la participation étatique soit augmentée afin d'accompagner l'effort de création de nouvelles places d'accueil. Suite à la votation du 9 février 2014, pour éviter une possible pénurie de main-d'œuvre, le Conseil fédéral évoque de mettre ou remettre sur le marché du travail en premier lieu les femmes. Reste que cette nouvelle politique devra être accompagnée de mesures qui déchargent celles-ci du souci de la garde de leurs enfants ; la création de places d'accueil ne saurait incomber aux communes seules, et à la Ville de Lausanne en particulier, qui concentre un grand nombre de salariés et d'entreprises.

Pour ce qui est de la dette très élevée, le risque est connu, soit l'augmentation des taux d'intérêt. Vu la conjoncture, le risque ne semble pas imminent. L'insuffisance d'autofinancement de 74 millions obligera la Municipalité à recourir à l'emprunt, donc à augmenter la dette. Cette situation risque de perdurer au vu des importants investissements à venir. On peut bien triturer la dette dans tous les sens et y trouver mille justifications, à savoir qu'il y a derrière des acquisitions d'importantes infrastructures – ce qui est vrai –, mais, passé un certain seuil, elle devient dangereuse et peut menacer des prestations.

La maîtrise des charges est particulièrement importante en regard des menaces qui pèsent sur les recettes ces prochaines années. A peine a-t-on fini de subir la diminution de l'impôt

sur le bénéfice avec l'augmentation des allocations familiales et de la compensation octroyée aux entreprises par le Canton, générant dans ce budget une diminution de recettes, portées ainsi à 7 millions, que l'effet de baisses successives de recettes dues à la réforme de l'imposition des entreprises, dite RIE III, se feront sentir dès le budget 2017 par une perte fiscale de 5 millions ; ce scénario peut être remis en cause si le référendum aboutit.

Si l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques progresse, il faut déplorer la baisse des dividendes des participations provenant d'EOS et les marges des SI en baisse constante, mais qui, pour ce budget, augmentent de 4 millions par rapport au budget 2015. La situation économique est instable, mais, pour le moment, plutôt résistante dans le Canton de Vaud. Personne ne se hasarde à faire des pronostics au-delà de six mois. Les économistes s'accordent à dire qu'il faudra s'habituer à une faible croissance, alors que, pour les politiciens, la croissance est un mot magique, car elle signifie davantage d'argent dans les caisses publiques, ce qui permet de financer les budgets et réduire ou contenir la dette.

M. Sergio Rossi, professeur d'économie à l'Université de Fribourg, relève que les ressorts de la croissance partent de l'investissement public ou privé. C'est l'investissement qui permet la croissance économique se traduisant par une augmentation du produit intérieur brut. Il ajoute qu'il faut viser une croissance qualitative, par exemple automobiles propres, maisons peu gourmandes en énergie – et non quantitative –, constat évidemment partagé par les Verts.

Les investissements à voter pour les années 2016-2019 prévoient une moyenne de 150 millions par année. Les Verts ont examiné ces dépenses à l'aune d'une croissance qualitative. Nous pouvons attendre des travaux de rénovation des bâtiments du patrimoine administratif ou financier une meilleure efficacité énergétique. Les aménagements pour la mobilité douce – piétons et vélos – prévus dans le cadre du PALM 2012, ainsi que le développement du réseau de bus, devraient améliorer la qualité de l'air, les gens marchant, pédalant ou empruntant les transports publics plutôt que leur voiture.

La création d'un parc au nord-ouest de la ville, et d'un autre au nord-est, seront bénéfiques à la qualité de vie des habitants. Quant aux importants investissements aux Plaines-du-Loup, pour l'instant limités au réseau, ils permettront l'édification d'un quartier durable. La liste pourrait encore s'allonger, mais nous nous arrêterons ici. La critique est aisée, l'art est difficile. L'élaboration d'un budget n'est pas une tâche facile et, dans les faits, on devrait déjà anticiper les suivants et réfléchir aux moyens de les améliorer dans un contexte de ressources non extensibles.

Il serait malvenu toutefois de reprocher à la Municipalité d'attendre et de voir venir, car elle recherche, par de multiples négociations, à préserver des recettes fiscales ou autres et à diminuer les charges. Pour les partis politiques, on peut critiquer peut-être, mais il faut surtout proposer et donner des lignes directrices. Les Verts accepteront le budget 2016 et la majorité soutiendra l'amendement demandant 35 000 francs de subvention casuelle pour les créations scéniques indépendantes.

M. David Payot (La Gauche) : – Au cours de cette législature, nous avons pris l'habitude des exercices habituels sur les comptes et les budgets, où les interventions sur les budgets devaient commenter un budget déficitaire et celle sur les comptes, des comptes globalement bénéficiaires, si on fait abstraction des effets de la CPCL – permettez-moi de ne pas en parler ce soir.

Ce soir, nous avons un léger changement, puisque nous devons parler d'un budget bénéficiaire et, honnêtement, c'est à se demander si les comptes seront aussi bons que prévu. Néanmoins, vu la marge d'incertitude, on peut considérer que c'est surtout la volonté d'équilibre qui apparaît dans ces comptes.

Du point de vue du POP et solidaritéS, cet équilibre n'est pas un hasard ; c'est naturellement une démarche de la Commune pour essayer de contenir les charges. C'est un

équilibre qui, jusqu'à présent, au cours de cette législature, a été relativement indolore, car il s'est fait sans coupe, mais en contenant les dépenses, qui a été porté par une bonne conjoncture et par un accroissement démographique permettant une augmentation des ressources. On peut se demander quelle sera la situation à l'avenir. Et c'est là le principal enjeu, soit de se demander ce qui se passera dans les années à venir, avec des perspectives qui ne sont pas aussi roses, que ce soit du point de vue de la conjoncture ou en raison de la baisse de la fiscalité.

L'impôt sur les personnes morales baisse de 7 millions dans le budget actuel, dont 5 millions sont liés à une baisse fiscale d'un demi-point du taux d'imposition des personnes morales. La RIE III nous promet à peu près le décuple de ce changement. On peut s'inquiéter aussi de l'évolution conjoncturelle. Nous espérons donc que la Ville, à l'avenir, ne se permettra pas une politique des caisses vides, c'est-à-dire de prendre les baisses des revenus comme une donnée immuable et les dépenses comme des variables.

A notre sens, une politique de gauche, c'est aussi d'essayer de se donner les moyens d'agir en cas de baisse conjoncturelle par une politique de relance et, naturellement, en combattant autant que possible les baisses fiscales et en défendant le rôle de Lausanne comme moteur économique d'une région. On peut d'ailleurs saluer les propos de M^{me} Florence Germond à ce sujet, en tant que représentante des villes suisses, puisqu'elle a insisté sur ce rôle moteur. Les entreprises ont tendance à se concentrer dans les centres urbains, même si la fiscalité y est plus élevée, parce qu'il y a un certain nombre de prestations qui compensent ces charges plus élevées. C'est un rôle qui n'est pas à négliger et, à notre avis, il n'y a pas de raison de brader le service public en baissant la fiscalité des entreprises.

Pour ce soir, POP et solidaritÉS présenteront quelques amendements ; quelques-uns avaient déjà été évoqués dans les budgets précédents. Un amendement devrait réjouir M^{me} Bergmann, puisqu'elle a parlé de l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles de Lausanne. Il s'agit justement de revenir sur l'affectation du profit de la vente d'immeubles à l'amélioration énergétique des bâtiments plutôt que de rembourser la dette à tout prix. Je vous épargne un débat approfondi sur la RIE III et sur la dette pour le moment. Si certains souhaitent revenir sur le sujet, nous reprendrons le débat ultérieurement.

Le président : – Nous vous en savons gré, monsieur le conseiller.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je m'exprime en mon nom propre, tout en pensant que d'autres conseillers et conseillères partagent mon avis ; il me semble d'ailleurs que MM. Christe et Payot l'ont déjà exprimé.

C'est un budget qui fait bonne figure ; on ne peut que s'en réjouir, et je le voterai. Mais on peut légitimement se demander si ce budget est réaliste. On peut vraiment se poser la question, alors que la plupart des signaux sont à l'orange, voire au rouge, la morosité de l'économie est bien présente, les entreprises n'affichent pas un sourire radieux, les salaires, tout comme les dépenses, ont tendance à stagner, plusieurs budgets de villes moins importantes tirent sur le rouge, et on parle même de déflation mise sur le compte du franc suisse beaucoup trop fort et d'un euro si faible qu'il favorise les vacances à l'étranger et les achats hors frontières. Et ce n'est pas en augmentant les taxes qu'on palliera le manque éventuel de recettes.

On peut donc vraiment se demander si ce budget est réaliste ou si c'est un embellissement en une année un peu particulière, puisque c'est une année électorale. Ce sera, bien sûr, à la Commission des finances d'être vigilante lorsqu'elle analysera les comptes 2016 – ce qui se fera au printemps 2017 – et de comparer le budget avec les comptes. Quoi qu'il arrive, les élections auront eu lieu et cette soirée ne sera qu'un vague souvenir, sauf pour ceux qui s'émerveillent avec un regard interrogatif de cette avancée, dont je fais partie.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J’aimerais apporter un petit complément au sujet de la dette, soit un point qui n’a pas vraiment été évoqué. La dette brute atteindra 2,7 milliards, comme nous l’avons entendu, mais ce montant ne comprend ni le découvert de plus de 1 milliard de la Caisse de pensions, ni les cautionnements dont ont bénéficié certaines sociétés anonymes qui appartiennent à la Ville. Je me permets de rappeler ici qu’en deux séances de ce Conseil, au mois de juin, des cautionnements de l’ordre de 500 millions ont été accordés, dont 300 millions pour la rénovation de la STEP. Ces cautionnements impliquent des charges et des amortissements. Si j’inclus ce découvert de la CPCL et les cautionnements de ce type dans la dette brute, cette dernière atteindra gentiment les 4,5 milliards de francs. Quelles que soient les justifications avancées pour dédramatiser la situation, ce chiffre reste impressionnant. Bref, il faudra générer des excédents de 50 millions par an pendant une durée de trente ans pour rembourser cette dette.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Je voulais réagir à l’intervention de M. Payot et préciser que lors d’une récente séance du Conseil communal, on a accepté le préavis 2015/50 qui vise à dépenser 40 millions de francs pour la rénovation énergétique des bâtiments. Comme l’a dit M. Payot, c’est une attente des Verts qui a toujours été répétée lors des budgets ; je voulais le souligner. Je voulais aussi simplement dire que les Verts ne veulent pas revenir sur le vote du Conseil communal qui a eu lieu récemment, et donc, pour cette raison, nous n’entrons pas en matière sur cette proposition.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Je réponds à certaines affirmations développées dans la discussion générale.

Premièrement, je pense que mon collègue Payot a dit quelque chose d’important lorsqu’il a relevé que la baisse d’un point d’impôt sur les personnes morales entraînait une perte de 7 millions au budget 2016. On parle juste d’un point d’impôt. Cela laisse à penser que les pertes fiscales pour la Ville causées par la RIE III cantonale seront plutôt de l’ordre de 60 millions que de l’ordre de 35 millions, comme l’a parfois laissé entendre la Municipalité. Nous allons donc vers des pertes très importantes, de l’ordre de 60 millions, soit pratiquement l’équivalent du budget annuel de l’Accueil de jour de l’enfance.

Cela amène une deuxième remarque. Pour répondre à M. Hildbrand, qui a laissé entendre que nous étions des partisans des hausses d’impôts à tous crins, je pense que c’est intéressant d’étudier ce qui s’est passé dans d’autres cantons lorsqu’il y a eu d’importantes baisses de la fiscalité des personnes morales, par exemple les cantons de Suisse centrale, qui augmentent aujourd’hui leurs impôts sur les personnes physiques. Ces dernières années, ces cantons ont baissé fortement l’impôt sur les personnes morales, comme le fait le Canton de Vaud aujourd’hui. Donc, les partisans des hausses d’impôts pour les contribuables ordinaires, les personnes physiques, ne sont pas forcément celles et ceux que l’on croit. La conséquence très probable de la troisième réforme de l’imposition des entreprises sera des hausses d’impôt pour les citoyens.

Troisième remarque à l’intention de MM. Christe et Stauber : la dramatisation de l’importance de la dette n’est tout simplement pas du sérieux. J’aimerais rappeler qu’aujourd’hui, les créanciers de la Ville lui font tellement confiance que, sur le court terme, ils sont prêts à lui prêter de l’argent à des taux d’intérêt parfois négatifs, c’est-à-dire qu’ils sont prêts à payer la Ville pour lui prêter de l’argent tellement sa situation financière est considérée comme stable ; cela a été le cas ces dernières années. Et puis, même si on a une remontée des taux d’intérêt ces prochaines années, cela aura un effet et un impact très longs sur la dette, puisque la plupart des prêts sont à dix ans ! La gestion de la dette est un paquebot lent et cela ne me semble pas sérieux de le dramatiser.

M. Stauber pointe le découvert de la Caisse de pensions. Là non plus, cela ne me paraît pas crédible, puisque, dans le raisonnement de M. Stauber, c’est comme si, du jour au lendemain, la CPCL devait verser l’ensemble de ses prestations à l’ensemble des employés de la Ville. Ce ne sera évidemment jamais le cas ; les gens arrivent à la retraite de manière échelonnée. Donc, le découvert de la CPCL n’est pas du tout un problème en soi, il n’y a

pas du tout besoin d'un remboursement à marche forcée, comme le laisse entendre M. Stauber.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Naturellement, les propos de mes collègues Payot et Buclin nous interpellent. D'abord, comme il a été dit, ce budget reflète la volonté d'un équilibre, que le PLR partage. D'ailleurs, un certain équilibre s'impose partout, sans aucun doute, dans le budget et ailleurs. De ce point de vue, les amendements qui seront déposés par La Gauche nous interpellent d'ores et déjà, parce qu'on s'imagine bien qu'ils péjoreront la situation financière de la Ville, donc la volonté d'équilibre mise en avant sera d'autant atteinte. Mais, de notre point de vue, il est important de continuer cet effort pour améliorer la situation. Donc, ces amendements paraissent étranges.

On partage cette volonté, exprimée par M. Payot et M^{me} Germond, que la capitale vaudoise soit le moteur économique de la région ; mais pour qu'elle soit ce moteur économique, il faut qu'il y ait des entreprises – c'est une donnée de base. Peut-être certains d'entre vous le critiqueront, mais l'instabilité actuelle, avec un certain nombre de votations, l'abandon du taux plancher, des perspectives juridiques peu claires, fait que des entreprises ne savent aujourd'hui pas où elles veulent aller. Comme M. Buclin nous a amenés sur ce sujet, il est nécessaire que nous lui rappelions que si on veut des emplois, si on ne veut pas perdre 25 000 emplois – selon les prévisions –, si vous estimez que 25 000 emplois en moins, ce n'est pas important, on peut effectivement renoncer à une révision comme la RIE III.

Cette révision n'est pas seulement soutenue par des libéraux extrêmes ; vous savez qu'un certain nombre de gens de gauche estiment aussi que les emplois sont importants. Le PLR les a toujours soutenus, et continue de les soutenir, et c'est par ce biais que nous le faisons. Evidemment, il y aura un impact, et on devra travailler pour éviter que les comptes de la Ville ne virent trop dans le rouge. Mais, au fond, cette réforme de l'imposition des entreprises amène cette stabilité, cette garantie nécessaire pour que des entreprises restent, pour qu'elles créent des emplois, et donc participent à ce système social qu'on veut tous.

Dire, comme M. Buclin l'a fait, que la dette importe peu, au fond, nous semble un message irresponsable. Déposer des amendements pour le principe, parce qu'on essaye de montrer que cette volonté d'équilibre ne rime à rien, c'est aussi irresponsable. On vous invite donc à nouveau, comme l'a fait mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, à voter tout le budget, et rien que le budget.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est vrai que mon collègue Buclin est très optimiste. Je ne sais pas dans quel secteur d'activité il exerce sa profession, mais j'ai quelques doutes concernant son intervention. Je vois mal des banques prêter de l'argent à perte à la Ville de Lausanne, d'autant plus que, comme mes collègues l'ont dit tout à l'heure, on assiste à une contraction de l'économie en général. La conjoncture est assez instable ; on en a pour preuve la délocalisation d'EgoKiefer et de Tetra Pack. On a aussi actuellement une grosse pression sur les prix dans la construction, ce qui fait qu'on met en difficulté passablement d'entreprises actives sur le marché.

On a eu de très belles années économiques jusqu'à présent ; je pense que les cinq dernières étaient très bonnes. Mais on entre certainement dans une fin de cycle d'années de prospérité. On peut constater que, pendant ce temps, la Ville n'a jamais remboursé le moindre centime pour diminuer la dette – on peut s'en étonner –, alors que le Canton, mené par M. Broulis, a pu faire un travail de correction assez important, puisqu'on arrive quasiment à la voir annulée en peu de temps.

Mon collègue Christe a fait part de son inquiétude par rapport à une éventuelle augmentation des taux de crédit. J'aimerais savoir si la Ville a fait un stress-test avec des taux qui augmenteraient de 0,5 %, 1 % ou 1,5 %, pour voir les conséquences sur les montants que l'on investirait et savoir quel plan d'économies devrait être mis en place, et quels dicastères seraient touchés.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Pour rassurer M. Buclin, comme lui, nous nous opposons aux hausses d'impôts sur les personnes physiques et, cas échéant, nous récolterons, comme lui, des signatures sur les marchés.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je réponds brièvement à notre collègue Buclin, qui nous a dit que les créanciers de la Ville lui faisaient tellement confiance qu'ils pouvaient se permettre d'octroyer des prêts avec des taux d'intérêt négatifs.

Il faut remettre les choses en perspective. Vous savez parfaitement que, suite à un certain nombre de révisions du système financier, je pense notamment aux conventions de Bâle III, certains investisseurs sont dans l'obligation de détenir une partie de leurs actifs sous forme de dettes publiques. Donc, d'une part, on a une obligation de détenir de la dette publique et, d'autre part, on a vu une détérioration de la qualité des débiteurs un peu partout en Europe ces dernières années. Il ne faut alors pas voir de la bonne gestion là où il n'y en a pas ; les investisseurs se reportent vers les collectivités publiques les moins insolvables et, de ce fait, la Ville de Lausanne peut bénéficier de conditions assez favorables. Et puis, il y a évidemment le fait que la Ville bénéficie de la garantie cantonale ; mais je peux vous assurer que si elle devait disparaître, le taux d'intérêt risque de changer.

Vous nous dites ensuite que la remontée des taux aura un impact très lent. J'entends ces propos, mais je les analyse surtout comme étant une sorte de « après moi le déluge ». Je veux avoir un horizon politique un peu plus long. Et puis, finalement, vous nous avez dit que la dette publique lausannoise c'est un paquebot. J'ai le sentiment que ce paquebot dont vous parlez c'est le *Titanic*. Alors, vous nous pardonnerez de bien vouloir donner un coup de barre à droite avant qu'il ne soit trop tard.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – M. Gaudard a souligné que la RIE III profiterait aux petites entreprises qui sont en difficulté et que cette réforme leur permettrait de sauver des emplois. C'est totalement faux, puisque la RIE III profiterait à une poignée de grandes entreprises qui paient l'impôt sur le bénéfice. Il y a une petite minorité d'entreprises qui paient l'écrasante majorité de cet impôt dans le Canton de Vaud. Donc, si on veut défendre de manière cohérente le petit patronat, c'est absurde de soutenir la RIE III, puisque les PME ne vont absolument pas profiter de cette réforme fiscale.

M. David Payot (La Gauche) : – Puisque nous en sommes à une deuxième ronde et que le sujet de la RIE III et de la dette ont aussi été largement ressassés, j'ai quelques remarques par rapport à l'image de la droite comme garante de la rigueur budgétaire.

Peut-être vaudrait-il la peine de regarder le premier chapitre du livre *Du temps acheté* de Wolfgang Streeck, qui montre bien qu'un certain nombre d'endettements publics coïncident avec l'arrivée de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher au pouvoir, et que, sur le long terme, leur politique financière a généralement été de soutenir la croissance soit par l'inflation, soit par l'endettement public, soit par l'endettement privé. En général, la politique de la droite n'a pas été de combattre à tout prix les déficits, mais surtout d'éviter que cela coûte aux gros contribuables.

Puisque nous parlons de l'endettement public et privé, je rappelle une publication du Service cantonal statistique Vaud, qui signale qu'une personne sur deux en Suisse romande vit dans un ménage endetté, avec en première position les impôts et l'assurance-maladie comme motif d'endettement. Ce n'est donc pas lié à une consommation effrénée. Cela vaut la peine de se soucier aussi de la prospérité des ménages et pas seulement des collectivités publiques. Et puisqu'on nous demande souvent de gérer le ménage public comme un ménage privé, signalons tout de même que sur les intérêts passifs payés par la Ville de Lausanne – 65 millions, selon le budget – 20,3 millions sont utilisés pour les Services industriels, donc pour financer des investissements, qui sont bénéficiaires.

On pourrait essayer de faire le même genre de réflexion pour le Service du logement et des gérances, qui a aussi un parc immobilier à valoriser en contrepartie. On pourrait utiliser le

même raisonnement pour le Service de l'eau, qui gère un réseau pour bon nombre de communes environnantes. Du coup, on pourrait se dire que nous pourrions gérer le budget public comme le budget d'une entreprise, qui peut investir et avoir des retombées positives pour tous les *stakeholders*, soit les personnes qui détiennent cette entreprise ; et les personnes qui détiennent la Commune de Lausanne, ce sont les citoyens. Il me semble donc qu'une politique d'investissements est tout à fait défendable et que l'endettement lausannois est en bonne partie fait pour des infrastructures qui profitent à toute la région, notamment pour l'approvisionnement en eau, en électricité ou en gaz ; cela mérite d'être rappelé.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets de réagir aux propos de mon collègue Buclin. Chaque fois qu'il parle, il y a une douce saveur de dogmatisme, que j'aime beaucoup. Cela me fait penser à certaines approches de la société, qui n'ont pas fonctionné – en tout cas pas partout.

Par rapport à ce qu'il vient de dire sur la réforme des entreprises – et je déclare mes intérêts : je suis patron d'une PME –, il faut qu'il ait la notion de réalité. Je l'invite à venir une fois boire un café avec moi pour que je lui explique la réalité, pour qu'il comprenne ce qui se passe dans une entreprise ; ce sera gratuit. Je lui expliquerai pourquoi la réforme est importante pour les petites entreprises et pas pour les grandes. C'est exactement l'inverse, monsieur Buclin ; vous dites tout à l'envers, car cette réforme est importante pour les petites entreprises, les entreprises locales qui emploient ou essaient d'engager des gens, de les garder, et non pas de les exploiter. Quand on forme quelqu'un, on fait tout pour le garder.

Cette réforme est importante pour ces petites entreprises et, accessoirement, elle est néfaste pour les grandes entreprises. Les grandes entreprises ont aujourd'hui des taux d'imposition beaucoup plus bas que les petites entreprises locales. Donc, si vous ne comprenez pas cela, je peux vous l'expliquer avec des chiffres. Mais tout est dans le texte de loi. Si vous le lisez très bien, vous verrez que ce sera ainsi.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Commission permanente des finances, président rapporteur : – Si le réalisateur du film *Titanic* ne s'est pas trompé, le capitaine du *Titanic* donne un sérieux coup de barre à gauche et non pas à droite quand il voit l'iceberg. (*Rires dans l'assemblée.*)

Par rapport à ce que disait M. Mathieu Blanc, et peut-être M. Moscheni, le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises est plus élevé que celui des grandes. C'est effectivement une grande injustice qu'il faudrait réparer ; mais je ne suis pas sûr que ce soit le cas. M. Mathieu Blanc veut nous faire croire que le taux d'imposition d'une entreprise est le facteur décisif, le seul ou le principal facteur qui fait que les entreprises décident de délocaliser ou non ; cela me paraît tout à fait faux.

Récemment, une très grande entreprise qui fabrique des machines à café avec des capsules, à Romont, a inauguré une nouvelle succursale, pour laquelle elle a investi 350 millions – c'est ce qu'elle a annoncé. Si elle a fait cet investissement, c'est quand même pour le rentabiliser, donc faire du bénéfice, des profits. Le directeur qui était interviewé disait que la question de l'imposition n'était pas décisive, qu'une entreprise qui fait des investissements de cette sorte vise le long terme ou le moyen terme ; elle n'est pas liée à la politique fiscale à court terme. Ce qui fait qu'elle choisit d'investir en Suisse, c'est la qualité du travail, le savoir-faire des employés, la flexibilité de la main-d'œuvre, les horaires de travail, la fiabilité du personnel, qui assurent la qualité et la quantité produite. La fiscalité n'est qu'un petit facteur parmi beaucoup d'autres.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je suis désolé de reprendre la parole, mais on ne peut pas laisser passer ce qu'a dit M. Buclin. J'aimerais rappeler que le 99 % des entreprises en Suisse sont des PME, c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises. Il faut savoir que la plus grande partie des SA et des Sàrl ont le capital-actions minimum, soit 100 000 francs pour une ex SA et 20 000 francs pour une Sàrl.

Personnellement, j'ai une SA. Je paie 21,5 % d'impôt sur les bénéfices. Avec la nouvelle réforme, je paierai 12,79 %. Cela fait une différence significative pour les petites et moyennes entreprises. Il faut le dire ! Les grandes entreprises ne sont pas forcément autant touchées qu'on le dit. Je tenais à rectifier les choses.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Selon les chiffres de l'Administration cantonale des finances, en 2011, il y avait 22 000 entreprises inscrites au Registre du commerce. Parmi ces 22 000 entreprises, 11 000 payaient zéro franc d'impôt sur le bénéfice. Par contraste, 0,4 % des entreprises paient 84 % de l'impôt sur le bénéfice. Ce sont les chiffres !

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Evidemment, on espère toutes et tous – et j'espère que M. Buclin aussi – que ces entreprises qui ne paient pas encore d'impôt en payeront à l'avenir, qu'elles vont pouvoir engager des gens et qu'il y aura des emplois. Donc celles-ci seront compétitives avec un taux d'imposition plus bas, comme l'entreprise dont parlait M. Pernet.

L'immense majorité des entreprises bénéficiera de cette réforme, et il serait totalement incohérent de votre part, monsieur Buclin, de prétendre que ces grandes sociétés qui bénéficient de statuts spéciaux, et pour lesquelles on augmentera le taux d'imposition, ne devraient pas se voir taxées plus. Cela me paraîtrait totalement incohérent dans votre philosophie. Je vous invite donc à revoir vos réflexions par rapport à cette réforme sur l'imposition des entreprises.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Ce soir, la Municipalité vous présente un budget 2016 juste équilibré, dans un contexte économique fragile. Il s'inscrit dans la continuité des comptes présentés par la Municipalité au long de ces deux dernières législatures, comptes qui étaient, hors effet CPCL, aussi équilibrés.

Ce budget 2016 est également le reflet des efforts importants fournis par la Ville pendant cette législature. Je tiens à rappeler ici qu'un programme d'amélioration des finances, à hauteur de 40 millions, a été effectué et bouclé ces dernières années ; 40 millions, ce n'est pas rien ! Des efforts importants ont été faits, des efforts de compression des charges et de recherche de recettes supplémentaires. C'est grâce à ces efforts, à hauteur de 40 millions, que la Municipalité peut venir aujourd'hui vous présenter ce budget juste équilibré.

C'est vrai, il s'inscrit dans un contexte fragile, et les risques à venir sont importants ; la Municipalité les a aussi relevés dans sa communication autour de ce budget. Lors de cette législature, la Ville a certes bénéficié de recettes fiscales en hausse, comme toutes les communes du canton, mais cette augmentation des recettes fiscales a malheureusement été largement compensée par des baisses de recettes importantes dans ce que je vais appeler les réseaux, que ce soit les recettes liées à la distribution de l'eau, de l'électricité ou des dividendes des entreprises dans le domaine de l'énergie.

Le budget 2016 est également le reflet d'une maîtrise de la croissance des charges – 0,4 % de croissance. C'est un taux historiquement bas, mais qui ne fait pas fi des besoins de la population et du travail important à fournir pour y répondre. Pendant cette législature, ce ne sont pas moins de 70 postes de policiers et de correspondants de nuit qui ont été créés. Ces 70 postes sont l'équivalent de l'effort qui a été fait ces vingt dernières années : en ce qui concerne le renforcement des ressources pour la sécurité, pendant une législature, on a fait un effort comparable à celui qui a été fait pendant les vingt dernières années. L'effort consenti pendant cette législature est donc extrêmement important.

Les efforts d'amélioration des finances ont aussi permis de dégager des moyens pour des tâches spécifiques. Dans la petite enfance, plus de 730 places ont été créées pendant cette législature, avec 6 millions consacrés à cette thématique pour répondre au maximum aux besoins de la population. Ces efforts portent leurs fruits, puisque Lausanne, comme relevé dans une étude il y a quelques mois, est la ville en Suisse qui offre le plus de places en crèches et garderies ; Lausanne offre une place pour deux enfants. Même Genève, contrairement aux idées reçues, fait beaucoup moins bien ; à Genève, il y a une place pour

trois enfants offerte à la population. On voit donc notre souci d'offrir des prestations à la population.

Avant d'évoquer la réforme de l'imposition des entreprises, un mot sur la dette et les questions qui ont été posées. Concernant la dette, nous avons une stratégie très prudente en matière de gestion. Aujourd'hui, plus de 88 % de la dette est couverte par des emprunts à long terme. Donc, certes, la fluctuation des taux d'intérêt est un facteur de risque important pour nous, mais ce risque est, en principe, relativement bien maîtrisé, en tout cas à court et moyen terme, puisque 88 % de cette dette est consolidée à long terme. Par ailleurs, l'endettement supplémentaire généré par la SA de la STEP est très important, il ne faut pas s'en cacher, mais il est entièrement couvert par des taxes spécifiques. Alors, on peut discuter sur d'autres éléments de la dette, monsieur Stauber, mais il ne fait pas de sens, économiquement, d'ajouter ces montants au niveau de la dette. D'autres SA sont aussi rentables et les investissements qui y sont faits rapportent de l'argent à la collectivité publique.

Evidemment, la dette est toujours à mettre en regard des investissements, ce que l'on laisse aux générations futures. Il faut savoir quel niveau de dette on laisse aux générations futures, mais également quel niveau et quelle qualité d'investissements. Il faut toujours mettre ces deux éléments dans la balance.

Concernant la réforme de l'imposition des entreprises, la Municipalité l'a dit et redit dans sa communication, c'est un défi extrêmement important que nous devons relever ces prochaines années. La Municipalité s'est positionnée à de nombreuses reprises et a entrepris plusieurs démarches pour défendre les recettes de la Ville, pour obtenir de justes compensations dans les flux financiers entre la Confédération, le Canton et les communes. Les villes sont des moteurs économiques. Pour que l'on ait à l'esprit l'importance des villes en tant que moteur économique, il faut savoir que l'impôt fédéral direct sur les personnes morales qui est versé dans les caisses de la Confédération et qui est pour moitié de l'ensemble des recettes fiscales de la Confédération, provient uniquement de dix villes de ce pays ; dix villes fournissent la moitié de l'impôt fédéral direct en matière de personnes morales à Berne. On voit que les activités économiques sont très concentrées dans les villes.

Aujourd'hui, ce sont notamment ces recettes fiscales qui leur permettent d'offrir des prestations qui bénéficient à des personnes domiciliées souvent bien au-delà de leurs frontières, de construire des stades, des opéras dont toute l'agglomération bénéficie, d'accueillir aussi une population plus précarisée. Souvent, le revenu médian des populations et des personnes physiques dans les villes est très faible en comparaison à celui de l'agglomération et des villes qui les entourent. Ce sont donc les recettes sur les personnes morales qui conduisent à l'équilibre.

La RIE III met à mal ces équilibres. Il est donc extrêmement important de trouver les justes compensations pour inciter les villes à accueillir les activités économiques, sinon, si ces dernières ne rapportent plus rien – je ne dis pas que c'est la politique que la Municipalité va porter – peut-être que d'autres villes de ce pays n'auront tout simplement plus aucun intérêt à les accueillir ; elles préféreront accueillir des logements abritant des personnes physiques qui rapporteront de la fiscalité sur les personnes physiques. Une collectivité publique locale qui consacre une partie de son territoire à accueillir des entreprises doit pouvoir compter sur des recettes fiscales, pour qu'il y ait un intérêt à les accueillir.

La Municipalité l'a dit à de nombreuses reprises, c'est à ce titre qu'elle défend ardemment la mise en œuvre d'une nouvelle péréquation intercommunale dans le Canton ; elle est actuellement en travaux. Les discussions en coulisse ont lieu maintenant. Je rappelle aux députés présents dans cette salle qu'il sera extrêmement important que les collectivités publiques locales qui accueillent une activité économique se voient aussi récompensées par le biais d'une nouvelle péréquation. C'est dans l'intérêt de tous que les collectivités locales accueillent cette activité économique.

On entend aussi dans cet hémicycle des soucis relatifs au maintien des recettes. C'est aussi là que la Municipalité a travaillé avec l'Union des communes vaudoises pour obtenir le dépôt de deux motions qui ont été largement acceptées par le Grand Conseil, afin de trouver des compensations notamment à l'anticipation souhaitée par le Conseil d'Etat pour l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des entreprises, respectivement aux pertes fiscales qui y sont liées. Rappelons-le, cette anticipation entrera en vigueur avant la suppression des statuts spéciaux. On aura donc des pertes de recettes fiscales sur les PME, le tissu économique traditionnel, sans obtenir de nouvelles recettes générées par l'augmentation du taux d'imposition des entreprises qui bénéficient de statuts spéciaux.

La Municipalité vous invite à soutenir ce projet de budget. Je me permettrai de paraphraser et de dire « rien que le budget », parce que si on met à mal cet équilibre, cela risque de compliquer passablement les choses. Nous vous invitons donc à soutenir le budget tel que présenté, qui est équilibré, qui s'inscrit dans un contexte économique fragile, mais qui est aussi le reflet des efforts importants réalisés dans le cadre d'amélioration des finances pendant cette législature.

La discussion générale est close.

Il est passé à l'examen du budget, direction par direction.

Le président : – Nous allons passer en revue les différents services. Si la parole n'est pas demandée, le budget de ces services est considéré comme accepté.

ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

1000 Conseil communal

1001 Municipalité

1103 Secrétariat municipal

1104 Participation à des charges cantonales

1109 USST

1200 Service du personnel

1201 Correctifs de la masse salariale

1202 Cellule ARC

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

1401 Service de la culture

M. David Payot (La Gauche) : – Je dépose le premier des amendements du groupe POP, solidaritéS et indépendants. Il s'agit de maintenir le montant de la subvention casuelle pour les créations scéniques indépendantes – théâtre et danse – à son montant de 2015.

Concernant les justifications de la Ville, pourquoi a-t-elle choisi de supprimer ces 35 000 francs ? Elle l'explique par le fait que l'une des compagnies avait obtenu un financement complémentaire de 35 000 francs et, par une curieuse coïncidence, un montant presque équivalent pouvait être ainsi attribué pour financer les loyers de la salle Métropole. A notre sens, ces dépenses ne sont pas liées et il serait regrettable que les subventions casuelles financent l'augmentation des loyers de la salle Métropole dans la tour Bel-Air.

La baisse des subventions casuelles pour des créations indépendantes, donc, en général, pour des compagnies avec d'assez petits budgets, nous paraît regrettable. Rappelons notamment que le préavis Culture de 2008 annonçait une amélioration du budget des casuelles. Il a été approuvé par la majorité de ce Conseil communal, et, à partir de 2012, si mes souvenirs sont bons, l'augmentation a été stoppée, alors qu'elle devait se poursuivre jusqu'en 2013. Cela fait que, au total, la non-augmentation par rapport à ce qui avait été

annoncé en 2008 est de 245 000 francs par année. Il nous paraît donc que le maintien de ces 35 000 francs est un signe important pour rappeler que le soutien à la création scénique indépendante n'est pas appelé à diminuer.

Amendement

Rubrique 1401.365 : 41 570 700 (+ 35 000)

Motif : maintien de la subvention casuelle « Créations scéniques indépendantes (théâtre et danse) » à son montant de 2015.

Il est passé à la discussion sur l'amendement.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout d'abord, en ce qui concerne l'augmentation de 2008 à 2012, effectivement, la quatrième et dernière tranche des augmentations planifiées n'a pas été réalisée, ceci pour des raisons économiques ; c'était une intention, ce n'était pas une décision finale. En 2008, vous avez eu un préavis d'intention, comme vous l'avez eu cette année. Ce préavis ne lie pas le budget suivant. Dans le cadre du programme des 40 millions de sacrifices à tous les endroits, cela aurait été difficile de justifier de réaffecter 300 000 environ ailleurs. C'est par souci de cohérence que la dernière tranche n'a pas été entièrement versée ; elle n'a pas été entièrement supprimée, mais elle n'a pas été entièrement versée non plus.

En ce qui concerne la salle Métropole, les utilisateurs traditionnels ont effectivement une subvention, comme cela avait été promis lors d'une réponse à une interpellation. Ce n'est pas dépendant de l'objet que vous soulevez. Il se trouve que, dans le cas particulier, comme M. Payot l'a dit, il y a une convention sur trois ou cinq ans – je ne suis plus sûr –, avec des auteurs qui ont une participation de la Ville de Genève dans cette opération, ce qui a, pour le même contrat général, soulagé la part lausannoise de 35 000 francs. Ce que la Municipalité a fait, c'est que, dans ce contexte, elle a renoncé à affecter l'argent libéré à de nouveaux contrats. Si l'amendement de M. Payot est accepté, la Municipalité en déduira qu'il faut affecter cette somme à de nouveaux contrats.

Par rapport aux contrats existants, avec la position de la Municipalité, personne ne perd rien ; simplement, avec la proposition de M. Payot, on considère que si 35 000 francs se sont libérés, on peut les réaffecter ailleurs. C'est le sens de l'amendement, qui veut garder l'enveloppe intacte, qui que ce soit que l'on paie, si j'ose dire. Voilà les deux raisonnements entre lesquels votre Conseil doit trancher. La Municipalité pense que son point de vue est justifié, mais elle ne considère pas que c'est le point le plus important de tout ce qui sera débattu dans les amendements de ce soir, notamment les x millions dont on nous a parlé tout à l'heure.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement David Payot est adopté par 39 voix contre 29 et 4 abstentions.

M^{me} Manuela Marti (Soc.) : – Cela s'est passé très vite et on n'a pas eu le temps de voter ! Quelques autres personnes ressentent la même chose. Et, surtout, il n'y a pas eu d'écran.

M. Jacques Pernet (PLR) : – M^{me} Marti a raison. Ce n'était pas affiché et beaucoup de gens attendaient que ce soit le cas pour peser sur le bouton de vote. Ce qui fait qu'une partie des conseillers n'a pas pu voter, ou n'a pas voté.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – C'était l'arrière du tableau qui était affiché ; il faudrait peut-être le retourner. Le vote était déjà affiché.

Le président : – Je n'ai pas vu que le tableau n'était pas affiché. Je vous propose donc de procéder à une contre-épreuve et d'effectuer à nouveau ce vote sur l'amendement David Payot.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement David Payot est adopté par 47 voix contre 31 et 5 abstentions.

1500 Service d'organisation et d'informatique

1600 Service juridique

1601 Commission de police

1602 Assurances de choses et patrimoine

1710 Service du protocole et des relations extérieures

M. Guy Gaudard (PLR) : – Cette question se posera à chaque étude de dicastère : comment sont gérées, ou comment sont comptabilisées ou mises en réserve les heures du personnel auxiliaire ou temporaire dans ce budget ? On a appris il y a quelque temps qu'il y avait passablement de main-d'œuvre auxiliaire à la Commune. Est-ce que ces montants figurent dans le budget qui nous est présenté ce soir ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Bien sûr que les dépenses pour les auxiliaires sont dans le budget. Ils sont, en principe, à la rubrique 301, avec les autres traitements. Les auxiliaires figurent dans le paquet comme sous rubrique, à moins que cela ait changé depuis l'époque où j'étais en charge des finances, mais cela m'étonnerait.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le budget d'Administration générale et culture est adopté par 66 voix contre 9 et 5 abstentions.

SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2000 Administration, comptabilité et intégration

2001 Taxis

2101 Service des sports

2200 Commerces, manifestations, séjour

2201 Inhumations et incinérations

2300 Service du contrôle des habitants

2500 Secours incendie

2501 Protection civile

2502 Groupe sanitaire

2503 Pompes funèbres officielles

2703 Service des assurances sociales

Le budget de Sports, intégration et protection de la population est adopté avec quelques avis contraires et 2 abstentions.

LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

3000 Secrétariat général

3101 Corps de police

3306 Service du logement et des gérances

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Comme annoncé lors de la discussion générale, nous proposons de réaffecter l'entier du produit de la vente des bâtiments du Palais de justice de Montbenon et du bâtiment administratif de la Riponne à l'assainissement du patrimoine financier. Cette vente avait rapporté 67 millions, dont 40 millions avaient été affectés à

l'assainissement du patrimoine financier. On propose d'y affecter 27 millions de plus pour accélérer le tempo et l'amélioration énergétique de ces bâtiments, puisque, dans le préavis 2015/50, il est prévu que l'ensemble du patrimoine soit assaini d'ici 2050. Nous trouvons bien d'aller un peu plus vite pour des raisons essentiellement écologiques, pour réduire les dépenses de chauffage des bâtiments qui, pour beaucoup d'entre eux, sont vétustes.

Cela peut paraître une somme importante, mais, en réalité, cela permet seulement d'accélérer un peu les choses. Pour vous donner un ordre de grandeur, rien que l'assainissement du bâtiment de César-Roux 16 avait été budgété à 10 millions. Donc, avec 27 millions, il y a de quoi faire environ deux fois et demie César-Roux 16, c'est-à-dire d'accélérer un peu le rythme, mais pas dans des proportions très importantes. Pour des raisons écologiques, mais aussi pour améliorer le confort des locataires des bâtiments en question, je vous invite à accepter cet amendement, qui est une opération blanche pour la Ville, vu que c'est issu du produit d'une vente.

Amendement

Rubrique 3306.380 : 27 104 600 (+27 000 000)

Motif : Provision pour l'amélioration énergétique du patrimoine financier.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Lorsqu'un pactole de près de 65 millions tombe dans les caisses de la Ville, il est normal que cela suscite des convoitises. Entre la position de la gauche d'affecter l'entier de la somme à des rénovations de bâtiments et la position de la droite – que, personnellement, je défendais – d'amortir la dette, la Municipalité a eu la sagesse de procéder à un arbitrage : deux tiers, un tiers. Bien sûr, nous pouvons marchander à l'infini, mais je vous invite à ne pas toucher à cet édifice, qui résulte d'une pesée d'intérêts à laquelle nous souscrivons.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Non seulement le Parti socialiste fait ce qu'il dit, mais il ne retourne pas sa veste. On a déjà fait ce débat autour du préavis 2015/50 ; nous allons donc refuser cet amendement.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Monsieur Buclin, vous admettez qu'il y a des opérations plus blanches que celle qui nous ferait perdre 27 millions sur le budget 2016, puisque ce serait quand même son premier effet. L'affectation des réserves que vous proposez aurait un impact non significatif sur le budget dont nous discutons ce soir.

Vous dites qu'il s'agit simplement d'accélérer un peu le programme d'assainissement de ces bâtiments. J'entends bien. Néanmoins, on va mettre 40 millions dans l'assainissement énergétique, avec un délai de cinq ans pour les réaliser, ce qui est extrêmement court pour les équipes du Service du logement et des gérances. On va donc travailler très vite, parce qu'on souhaite pouvoir aller vite. On fera ensuite une deuxième tranche d'assainissement si l'on trouve les moyens financiers pour le faire. Je pense qu'on trouvera des solutions, puisque ce sont aussi des investissements rentables. Mais si vous nous donniez aujourd'hui 27 millions de plus, très honnêtement je ne sais pas très bien ce qu'on en ferait à l'heure actuelle, parce que les investissements se planifient et se préparent.

Encore une fois, les 40 millions que l'on va investir sont déjà une somme extrêmement importante, et c'est un effort qui a été planifié et qui, je l'espère, pourra être réalisé dans les temps. Je vous invite à en rester au budget présenté par la Municipalité et à ne pas accepter cet amendement, même si j'en comprends la logique politique. Comme l'a dit M. Mivelaz, on a déjà fait ce débat.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Hadrien Buclin est refusé par 72 voix contre 10 et 1 abstention.

Le budget de Logement et sécurité publique est adopté avec une dizaine d’avis contraires et 3 abstentions.

TRAVAUX

- 4100 Service de la coordination et du cadastre**
- 4201 Service des routes et de la mobilité**
- 4300 Service d’urbanisme**
- 4400 Service d’architecture**
- 4700 Eau potable**
- 4701 Evacuation eaux claires et usées**
- 4702 Traitement eaux usées**
- 4800 Administration du service**
- 4801 Ramassage et tri des déchets**
- 4802 Gestion des déchets urbains**
- 4803 Propreté du domaine public**
- 4804 Incinération des déchets**
- 4805 Centre de compactage (GEDREL)**

Le budget de Travaux est adopté avec une dizaine d’avis contraires et 2 abstentions.

ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

- 5110 Administration du service**
- 5111 Unités Support**
- 5112 Unités prestations**
- 5113 Subventions et aides individuelles**
- 5210 Administration du service**
- 5211 Inspection du travail Lausanne**
- 5212 Office régional de placement**
- 5213 Unité spécialisée ORP-CSR**
- 5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)**
- 5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**
- 5420 Office de santé**
- 5421 Office dentaire**
- 5610 Administration du service et institutions subventionnées**

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Commission permanente des finances, président rapporteur : – J’enlève ici ma casquette de président de la Commission des finances pour intervenir en tant que dépositaire d’un amendement du groupe La Gauche à la rubrique 5610.365, à savoir la proposition d’augmenter la subvention de la Fondation d’animation socioculturelle (FASL), afin de financer trois équivalents plein temps d’intendants pour la maintenance des seize centres d’animation et des maisons de quartiers.

Je dois déclarer mes intérêts : en tant qu’employé du Syndicat des services publics, je représente non seulement le personnel de la Ville, mais aussi les employés de la FASL,

puisque ce syndicat a conclu une convention collective avec cette fondation. La demande que je soutiens ici concerne le fait que la subvention, telle qu'elle est prévue dans ce budget, ne prévoit pas le financement de l'intendance et des nettoyages des seize centres d'animation socioculturelle, dont quatre maisons de quartier.

Actuellement, la Fondation d'animation socioculturelle gère la question des nettoyages et de l'intendance à l'aide de personnes en emploi temporaire subventionné, de civilistes, de personnes en situation de handicap, de bénévoles, de gens du quartier, mais aussi des animateurs socioculturels – parfois 30 % de leur activité. Ces tâches sont énormes, puisque la totalité des centres représente environ 11 000 m² de surface. Par exemple, concernant la Maison de quartier de Chailly, actuellement, la Fondation occupe un 0,6 équivalent plein temps de nettoyage par des personnes dont j'ai parlé tout à l'heure, et il s'agit d'entretenir 52 sanitaires, 2000 m² de sol, des vitrages de 600 kilos par pièce nécessitant l'intervention de deux personnes en simultané pour le nettoyage, 150 entrées et 150 sorties. Les travaux de maintenance et de nettoyage sont donc très importants dans ces maisons de quartier et centres d'animation.

Or actuellement, la Fondation, engage pour l'essentiel des animateurs socioculturels pour remplir les missions que la Ville lui a confiées dans la convention, et engage quelques personnes à des postes de travail administratif, des secrétaires ; mais, pour l'essentiel, ce sont des animateurs. Il n'y a pas de poste prévu pour la maintenance et l'intendance des bâtiments. La demande consisterait à ce que la subvention soit augmentée du montant que j'ai indiqué tout à l'heure – 265 000 francs – pour l'engagement de 1,5 EPT pour l'entretien et l'intendance des centres, et 1,5 EPT pour l'entretien, la maintenance et la technique des maisons de quartier, notamment en engageant des agents d'exploitation titulaires d'un CFC. Cela représente trois postes pour l'ensemble des centres d'animation de toute la Fondation, donc de toute la Ville.

Amendement

5610 365 : 10 269 300 (+ 265 000)

Motif : augmentation de la subvention FASL afin de financer 3 EPT d'intendants pour la maintenance des 16 centres d'animation socioculturelle et Maison de quartier.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je ne vais pas laisser planer le doute : la Municipalité vous demande d'adopter le budget tel qu'il a été négocié et tel que présenté dans ce document. Ce budget a été négocié avec la Fondation pour l'animation socioculturelle.

Comme le dit M. Oppikofer, nous avons signé une convention en plus et nous négocions ce qu'il est possible d'augmenter, ce qu'il est possible de faire et ce que les centres font par eux-mêmes. Vous avez donné un certain nombre de chiffres ; je les ai également. J'aimerais tout de même indiquer que la convention prévoit des aides pour l'entretien et le nettoyage sous diverses formes ; la Ville de Lausanne les verse à la FASL, qui les reverse ensuite aux centres. Il s'agit d'environ 150 000 francs pour nettoyer les centres socioculturels ou les maisons de quartier.

A cette somme s'ajoute un montant de plus de 200 000 francs destinés à payer des postes d'intendants dans les trois maisons de quartier qui existent. Par ailleurs, la Ville de Lausanne laisse tous les revenus de location aux maisons de quartier ; c'est à leur charge d'utiliser ces revenus de location aussi pour procéder aux nettoyages. Ces revenus de location se montent à 153 000 francs.

Par ailleurs, monsieur Oppikofer, la Fondation pour l'animation socioculturelle s'est engagée auprès d'institutions actives dans la réinsertion pour favoriser l'emploi ou l'intégration d'un certain nombre de personnes qui voudraient le faire par des activités de nettoyage. Il y a effectivement quatre postes d'emplois temporaires subventionnés. J'espère que vous considérez que c'est une bonne action de la Fondation pour l'animation socioculturelle de permettre à des personnes en emploi temporaire subventionné de

travailler dans les centres socioculturels. Vous devez savoir qu'un emploi temporaire subventionné n'est pas du bénévolat.

La Fondation pour l'animation socioculturelle a aussi conventionné avec l'ORIPH pour que leurs protégés puissent faire des travaux dans les maisons de quartier ou centres socioculturels, tels que décapages des linoléums ou nettoyages des grandes surfaces vitrées. Et puis, nous subventionnons encore un poste, monsieur Oppikofer, à hauteur de 52 800 francs, pour une personne qui bénéficie d'une mesure ACIT, soit Intégration par le travail.

Donc, comme vous pouvez le voir, ce ne sont pas des *peanuts* qui sont donnés pour les nettoyages et l'entretien dans les centres socioculturels, mais plus d'un demi-million de francs. Vous avez eu la délicatesse de dire que vous êtes notre partenaire dans les négociations. Donc, vous savez également que le Service de la jeunesse et des loisirs et le Service du logement de la Ville de Lausanne, qui est le propriétaire des bâtiments, négocient chaque année les montants attribués aux nettoyages et qu'une étude a été demandée pour voir si des augmentations de postes devraient être faites. C'est d'ailleurs pour cela que je peux vous citer tous ces chiffres, puisque nous sommes en train de faire un examen. Le cas échéant, dans le cadre de la négociation de la convention l'année prochaine ou l'année suivante, il se pourrait qu'il y ait des augmentations. Des études sont en cours. J'ai même ici une note circonstanciée avec tous les endroits où il serait peut-être jugé utile de faire quelque chose. Mais on le fera dans le cadre du budget ordinaire.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Commission permanente des finances, président rapporteur : – Comme l'a dit M. Tosato à la fin de son intervention, des négociations ont lieu par périodes entre la Fondation et la Ville, mais aussi entre le syndicat et la Fondation. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails de ce genre de chose, ici, au Conseil communal.

Bien sûr, je considère que c'est une bonne action le fait que la FASL occupe des personnes en emploi temporaire subventionné, des personnes qui suivent des programmes dans le cadre de centres de formation pour personnes en situation de handicap, des civilistes ou d'autres personnes ; ceci n'est pas remis en question. Mais ces activités sont insuffisantes par rapport aux besoins d'entretien des bâtiments. Donc, sur le moyen terme, il faudrait la création de trois équivalents plein temps pour des agents techniques. Ce n'est pas pour remettre en question les bonnes actions de la FASL actuellement. Je reviendrai sur cette question si le Conseil communal ne donne pas suite à cet amendement, peut-être sous la forme d'un postulat.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Pierre-Yves Oppikofer est refusé par 66 voix contre 9 et 4 abstentions.

5612 Accueil vacances

5613 Institutions d'éducation

5614 Cultes et temples

5800 Ecoles primaires et secondaires

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Nous déposons un amendement à la rubrique 5900.300.434 pour un montant de 105 000 francs de dépenses supplémentaires. Nous demandons la réduction du prix des repas dans les réfectoires scolaires de 8 francs à 6 francs. On avait déjà déposé cet amendement l'année dernière, mais on a bon espoir qu'il soit accueilli plus favorablement à la veille d'une élection. (*Rires dans l'assemblée.*)

Plusieurs parents ont relevé que les repas, en tout cas quand on a deux enfants ou plus, devenaient vite chers pour le budget familial. En effet, deux enfants qui mangent cinq jours

par semaine au réfectoire scolaire pour 8 francs, cela fait 320 francs par mois. Avec notre amendement, ce ne serait plus que 240 francs par mois.

Cet amendement ne coûte pas cher, c'est une goutte d'eau à 100 000 francs sur un budget d'environ 1,8 milliard. Mais, pour certaines familles, cela peut être un vrai plus en termes de pouvoir d'achat. Nous vous invitons donc à accueillir favorablement cet amendement.

Amendement

Ligne budgétaire 5900.300.434 + 105 000.—

Réduction des prix des repas des réfectoires scolaires

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'aimerais signaler à M. Buclin que nous nous sommes déjà énervés à ce sujet, notamment quand il y a eu une augmentation massive du prix des APEMS, où le prix du plat du jour se monte, je vous le rappelle, à 35 francs. Evidemment, on pourrait aussi déposer des amendements pour la baisse du prix de l'accueil de jour des enfants à midi, mais cet amendement n'est pas le bienvenu. Et 8 francs pour un repas de midi est raisonnable pour toute famille, quelle qu'elle soit.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La Municipalité vous recommande d'adopter le budget tel qu'il est présenté.

Pour votre information, j'aimerais vous indiquer qu'un repas vendu 8 francs est déjà subventionné par la Ville, puisque, selon le restaurateur ou le concessionnaire, il nous coûte entre 9 et 12 francs. Aujourd'hui, Vevey fait payer le repas entre 10 et 12 francs, Nyon 8,50 francs, Yverdon-les-Bains 8 francs, Fribourg 8 francs, et – j'ai été chercher une ville où l'on payait moins cher pour pouvoir le dire – Genève le fait payer 7,50 francs. J'aimerais par ailleurs souligner que les parents qui ne peuvent pas financer le repas peuvent faire une demande auprès du Service des écoles primaires et secondaires ; le repas est ensuite subventionné. Il peut revenir à 4 ou 5 francs, en fonction du revenu déclaré.

Sans entrer dans le débat sur les APEMS, qui a déjà été long, je rappelle que le repas ne coûte pas 35 francs : c'est le repas, plus la garde des enfants. On paie les personnes qui s'occupent des enfants, qui font l'animation et assurent la surveillance pendant la pause du repas.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Hadrien Buclin est refusé par 69 voix contre 11 et 2 abstentions.

Le budget d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale est adopté avec une dizaine d'avis contraires et 3 abstentions.

FINANCES ET PATRIMOINE VERT

6010 **Secrétariat général FIPAV**

6601 **Parcs et domaines**

6700 **Service achat et logistique Ville**

6800 **Service de la révision**

6900 **Service des finances**

M. Guy Gaudard (PLR) : – En préambule, je souhaiterais que M^{me} la directrice réponde à ma question de tout à l'heure de savoir si un stress-test avait été fait sur une éventuelle augmentation des taux de 0,5 %, 1 % ou 1,5 % pendant l'année 2016.

Ma question porte sur les débiteurs financiers douteux de la Ville. Je voulais savoir comment ils sont comptabilisés dans le budget et connaître leur nombre pour les cinq dernières années, voire les dix ou vingt dernières années. J'aimerais aussi savoir s'il y a une politique d'amortissement de ces débiteurs et quelles mesures vous pourriez mettre en

place afin d'assainir cette situation. (*Un document est projeté.*) Ceci est un article du 24 heures du 2 novembre 2015. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

En lisant la conclusion, on voit que des mesures ne servent à rien, car qui ne paie pas ne peut pas être poursuivi plus avant, même au terme de toute la procédure d'avertissement. Alors, quelle est la stratégie de la Municipalité, bien entendu, si ces informations sont justes et étayées, pour pallier ce genre de problème ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Concernant le stress-test dont a parlé M. Gaudard, je pensais avoir donné la réponse en vous informant que la dette est à 88 % composée de dettes à long terme ; une augmentation des taux n'aura donc aucun impact sur l'année 2017. Le taux de renouvellement annuel s'élevant à un demi-pour cent, cela représente 1 million sur 200 millions ; donc, en cas d'augmentation d'un demi-pour cent, le risque serait de 1 million environ.

Par rapport à votre question sur les débiteurs douteux, oui, je peux confirmer que les mauvais payeurs sont en augmentation et que nous avons renforcé les procédures de recouvrement des factures de la Ville. Je ne peux évidemment pas répondre en détail à toutes les questions que vous soulevez ici à la volée. Je vous réponds volontiers par écrit. Vous pouvez aussi poser une question écrite ou utiliser les moyens qui vous sont ouverts. Je vous donnerai alors des chiffres très précis à ce sujet.

Je peux par contre vous dire que les pertes et les défalcatons sont passées dans la rubrique 33, et que le budget 2016 prévoit le même montant qu'aux comptes 2014. Les procédures sont menées dans les règles de l'art ; nous avons d'ailleurs une avocate à la tête de l'Office du contentieux, qui veille à lancer toutes les procédures légales en fonction des droits qui découlent de la Loi sur les poursuites et faillites dans ce canton. Nous allons jusqu'au bout. Dans ce contexte, nous avons lancé des procédures pour certains actes de défaut de biens.

Le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation concernant une modification de la Loi sur les poursuites et faillites qui aurait pour conséquence de compliquer les démarches des collectivités publiques dans le cadre des procédures de recouvrement. Nous nous sommes très clairement positionnés, comme d'autres villes, pour maintenir le droit actuel, qui nous permet de récupérer ces montants. Si vous souhaitez vraiment des chiffres plus précis, je vous invite à déposer une question écrite, monsieur Gaudard.

Le budget de Finances et patrimoine vert est adopté avec une dizaine d'avis contraires et quelques abstentions.

SERVICES INDUSTRIELS

70 **Secrétariat général**

71 **Finances, administration et développement**

74 **Gaz et chauffage à distance**

M. Guy Gaudard (PLR) : – Concernant les ventes de gaz et la facturation aux utilisateurs, est-ce qu'on peut s'attendre au même phénomène que celui qui s'est produit par rapport au prix du kilowattheure entre les années 2009 et 2010, où il semblerait qu'il y ait eu une exagération dans la facturation du kilowattheure ? Est-ce que, pour le gaz, on aura une annonce disant que le prix au m³ aurait dû être facturé un peu moins cher qu'actuellement ?

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts) : – Bien qu'on en ait parlé en début de séance, j'aimerais demander à M. le municipal Jean-Yves Pidoux qu'il nous donne des renseignements complémentaires sur les incidences de la décision d'ElCom, récemment rendue publique, sur les lignes budgétaires. Il nous a parlé des lignes 434 et 435.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Vous êtes allé un peu trop vite. Je voulais poser une question générale au niveau de la gouvernance de ce dicastère.

Si mes informations sont justes, on est la seule ville d'importance où il n'y a pas de directeur des Services industriels. Le directeur des Services industriels, c'est vous-même. On pourrait se demander pourquoi une telle différence par rapport aux autres villes. C'est vrai que vous avez une double casquette : vous devez gérer les aspects opérationnels, où, généralement, l'objectif est d'avoir une certaine efficacité, voire un rendement intéressant, et, d'un autre côté, vous avez une casquette politique due à votre appartenance. Pourquoi est-ce que nous sommes dans cette situation exceptionnelle à Lausanne, qui est peut-être un fait historique ? Deuxièmement, est-ce que cette situation exceptionnelle a un impact positif ou négatif, d'après vous, sur les performances de ce dicastère ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je prends les questions dans l'ordre. Celle de M. Gaudard concerne le Service du gaz. Effectivement, il y a quelques années votre Conseil a voté un préavis qui établissait une nouvelle structure tarifaire du gaz. Dans cette structure tarifaire, il y avait la séparation entre ce que les clients payaient pour l'utilisation du réseau et ce qu'ils payaient au titre de la molécule de gaz qu'ils achètent. Cette séparation n'est pas visible pour les clients ordinaires ; elle est visible seulement pour les clients éligibles. Il y en a, pour l'instant, encore très peu, puisque la branche gazière a défini des critères d'éligibilité très limitatifs.

Il faut dire, et je me permets d'insister encore une fois, que la décision d'ElCom concerne l'utilisation du réseau d'électricité et non les ventes d'énergie. Pour ce qui concerne le gaz, les ventes d'énergie du gaz sont rigoureusement liées aux conditions du marché. L'ElCom n'a rien dit sur l'utilisation du réseau de gaz, puisque c'est un régulateur de l'électricité, mais l'utilisation du réseau de gaz est calculée selon des normes tout à fait reconnues par la branche gazière, qui ont été validées par l'Office fédéral de l'énergie, et dont M. Prix n'a encore rien dit jusqu'à maintenant, sinon qu'il approuvait la convention entre les gaziers et les grands clients de gaz. Il n'y a donc aucun problème particulier lié au réseau de gaz.

Concernant l'énergie du gaz, effectivement les conditions du marché sont beaucoup plus évolutives maintenant qu'il y a une sorte de découplage des prix des produits pétroliers et des produits gaziers. Ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons annoncé, pendant l'année 2015, deux baisses de prix liées aux conditions d'approvisionnement que nous avons sur le marché européen à travers les sociétés qui acquièrent le gaz pour nous, soit Gaznat et Swissgas. On a donc déjà répercuté les baisses de prix sur l'année 2015 à deux reprises. Et, je vous le donne en primeur, puisque le communiqué paraîtra demain, nous allons effectuer une nouvelle baisse de prix pour le gaz dès le 1^{er} janvier 2016. Seulement, cette baisse de prix, d'une certaine manière, pour les clients finaux, est mangée par l'augmentation de la taxe au CO₂ – c'est à peu près équivalent –, qui s'applique en plein aux produits pétroliers, et qui s'applique plus modérément pour le gaz. En l'occurrence, elle correspond exactement à ce que nous avons pu consentir comme baisse sur la molécule de gaz à nos clients finaux. En conclusion, donc, nous n'avons pas d'enjeu réglementaire en termes de prix du gaz, ni sur le réseau, ni sur l'énergie.

La question de M^{me} Evéqoz concerne plutôt le service suivant, le Service de l'électricité. Je réponds néanmoins maintenant si M. le président du Conseil est d'accord. Les lignes 434 et 435 concernent, pour la première, l'utilisation du réseau et, pour la seconde, la vente d'énergie. Pourquoi y a-t-il une incertitude sur le calcul de ce que rapportera la facturation du réseau, alors que le coût du réseau est parfaitement connu ? Nous connaissons nos installations, nous connaissons les durées d'amortissement ; il est donc parfaitement possible de calculer, au global, combien le réseau coûte à chaque distributeur pour l'année prochaine.

Mais il y a une incertitude, parce qu'au moment, non pas du calcul du coût, mais du calcul du tarif, nous devons facturer le réseau en fonction de la consommation d'électricité des consommateurs finaux. Et cette consommation, on ne la connaît pas exactement. On ne sait pas quelle température il fera ou quel degré de nébulosité il y aura l'année prochaine ; il y a des variations de 1 % ou 2 %. Alors, comme on est obligé de facturer l'utilisation du

réseau, dont on connaît le prix, mais en fonction d'une consommation qu'on ne connaît pas exactement, il y a, chaque année, une petite différence – de l'ordre du pour-cent – entre ce que nous avons facturé et ce que nous avons le droit de facturer. C'est pourquoi il y a ce fonds de différence de couverture pour le réseau, où nous restituons le trop-perçu ; éventuellement, nous pouvons facturer davantage sur les années suivantes si nous avons insuffisamment perçu, puisque la consommation aurait été plus faible que celle que nous avons anticipée.

Concernant la question de M. Moscheni, effectivement, lorsque je fais partie de groupes de travail dans le monde de l'énergie, les gens ne savent pas s'ils doivent s'adresser à moi en tant que M. le président – sous-entendu équivalent à un président de conseil d'administration – ou M. le directeur – sous-entendu un CEO, un président ou un directeur président de la direction générale, ou un directeur général. Je ne suis pas sûr que cela introduise, au-delà du protocole, un inconfort tout particulier.

En l'occurrence, j'ai l'impression que le directeur des Services industriels est reconnu comme un de leurs pairs à la fois par les présidents et par les directeurs, mais, surtout par les présidents : je suis conçu comme l'équivalent du président d'un conseil d'administration plutôt que comme un directeur. Les membres de la direction, si on veut décalquer la structure d'une entreprise sur la structure d'une administration publique, sont les chefs de service, et ils font partie de beaucoup de groupes techniques, et sont reconnus pour leurs compétences opérationnelles. Je m'inscrirai quand même en faux avec vous dans l'idée que les directeurs sont efficaces, sous-entendu que les présidents ne le sont pas. Je vous assure que je fais tous les efforts pour être un président efficace et efficient. Et je crois pouvoir dire que, en dépit des particularités des Services industriels, qui sont une partie de l'administration communale avec un directeur élu, les Services industriels de Lausanne sont reconnus parmi leurs pairs, que ce soient les acteurs de l'électricité dans la Suisse occidentale, le monde gazier ou le monde multimédia. Je ne crois pas que les Services industriels soient reconnus pour être dotés d'une direction particulièrement dilettante.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'en déduis donc que les présidents des autres services industriels sont donc légèrement incompetents.

Le président : – Je ne suis pas sûr que, du point de vue de la logique formelle, ce que vous dites soit pertinent. Mais c'est un autre problème ! (*Rires dans la salle.*)

76 Electricité

77 Multimédia

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai deux questions. La première est relative au réseau de fibre optique. J'aimerais que M. Puidoux nous fasse un petit topo par rapport à l'avancée de la construction de ce réseau. Et puis, je vous saurais gré également de nous rappeler à qui appartiennent les fibres dans le câble commun en partenariat avec Swisscom.

Ma seconde question concerne la campagne assez agressive au niveau commercial de Swisscom, qui envoie tous azimuts des offres très avantageuses de raccordement aux multimédias. Je n'ai aucun doute que Citycable doit perdre des plumes dans l'histoire, et il y a certainement pas mal d'abonnés qui doivent aller rejoindre les rangs de Swisscom. Est-ce que vous avez évalué le nombre d'abonnés qui changeraient de fournisseur en 2016, et quels montants cela représenterait environ ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Avec le préavis fibre optique, en réponse à une motion de M. Hildbrand, vous avez voté une planification en matière d'investissements qui prévoyait que les Services industriels allaient faire leur part d'investissements et de construction du réseau de fibres optiques jusqu'à, grosso modo, la fin 2016. Ce sera le cas : nous aurons investi ce que nous devons investir en termes de construction du réseau de fibres optiques d'ici la fin de l'année prochaine.

Comme vous vous le rappelez sans doute, l'accord avec Swisscom prévoyait qu'une partie de ce réseau était produit d'une coopération entre Swisscom et les Services industriels. C'est une partie de ce réseau, parce qu'il y a, dans ce qu'on appelle l'horizontal, des parties communes, soit des intérêts communs, et un certain nombre de raccordements à des chambres qui sont spécifiques aux propriétés Swisscom et Services industriels. Nous sommes tout à fait en phase dans le calendrier. Nous avons rattrapé le retard initial et nous cesserons d'embêter les Lausannois avec ces travaux assez considérables d'ici la fin de l'année prochaine.

Concernant l'accord avec Swisscom et la campagne agressive que vous mentionnez, ce que vous avez vu dans les rues de Lausanne, c'est un produit Swisscom bien particulier, plutôt orienté vers la jeunesse et vers des gens qui ont besoin de très peu de soutien pour faire leur connexion. Il y a beaucoup d'autres produits où les clients sont un peu plus pris en charge par le fournisseur d'accès, et c'est le cas du Service multimédia. Nous sommes au courant du fait que les concurrents de Citycable, soit de notre Service multimédia, sont très agressifs, très dynamiques, et ont une très bonne force marketing. Nous savons que nous perdons ou avons perdu des clients du télé-réseau. Bien entendu, nous sommes partis d'une situation où l'on avait 100 % de clients ; on ne pouvait guère faire autre chose qu'en perdre. Par contre, nous avons gagné passablement de clients internet. Donc, ce que nous avons perdu – en termes financiers – de clientèle télé-réseau a été largement compensé par des gains de clients internet.

Ceci dit, il faut reconnaître que la situation est difficile, très tendue. Cette année 2015 n'était pas facile avec la fameuse boîte, la TV+, et la télé interactive. Nous avons un produit d'avenir, mais peut-être un peu trop d'avenir, et nous avons voulu franchir deux étapes technologiques en une. Finalement, on a dû se rabattre sur un produit plus classique qui, maintenant, donne entière satisfaction aux clients.

Mais on est dans un environnement concurrentiel, où nous sommes pris par une dynamique de marché beaucoup plus rapide que dans d'autres activités des Services industriels. Un client multimédia peut changer de fournisseur à un rythme beaucoup plus rapide. Les clients électriques peuvent, eux, changer de fournisseur d'une année sur l'autre. Et on ne parle pas du domaine de la chaleur, parce qu'une fois que vous avez acheté une chaudière, vous êtes captif de ce vecteur thermique pour pas mal de temps.

Ce qui n'est pas forcément visible et qui force à étudier de plus près la situation économique, ce n'est pas seulement l'accès aux clients finaux, c'est les fournisseurs d'accès. Il n'y a pas que Swisscom et des clients d'un côté, et puis Citycable et des clients de l'autre côté, mais il y a aussi d'autres fournisseurs d'accès. On voit qu'il y a de nouveaux acteurs qui entrent, qui se donnent des noms de coucher ou de lever de soleil, des noms d'agrumes et de condiments. Ceux-là vont bien sûr essayer d'atteindre les clients finaux en utilisant les infrastructures que nous avons construites. Et le prochain enjeu sera de savoir à quel prix on fournit ces infrastructures, non pas à des clients finaux, mais à des fournisseurs d'accès qui seront en même temps nos clients et nos concurrents. Ce sera difficile. On a beaucoup de choses à faire et de façon très professionnelle, pour reprendre les termes de M. Moscheni.

Le budget des Services industriels est adopté avec une dizaine d'avis contraires et 1 abstention.

Il est passé à la discussion générale sur le Plan des investissements – Années 2016 à 2019.

- 1. Récapitulation des dépenses et recettes présumées sur les crédits votés et à voter pour les années 2016 à 2019**
- 2. Dépenses et recettes présumées sur les crédits votés pour les années 2016 à 2019**
- 3. Dépenses et recettes présumées sur les crédits à voter pour les années 2016 à 2019**

Le Plan des investissements est adopté à une évidente majorité.

Le président : – Je vous lis les chiffres corrigés dans l’amendement, fournis par le spécialiste financier ici présent, que je vais bientôt pouvoir libérer :

1 847 541 600 francs pour les charges,

Revenus. 1 847 840 700 francs pour les revenus

Ce qui nous donne un excédent de 299 100 francs.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Commission permanente des finances, président rapporteur : – La conclusion 1, sans la modification qui a été adoptée tout à l’heure, avait été adoptée par 11 oui, 0 non et 3 abstentions. La conclusion N° 2, qui consiste à prendre acte du Plan des investissements pour les années 2016 à 2019, a été adoptée par la Commission des finances par 12 oui, 0 non et 2 abstentions. Et la troisième conclusion, qui consiste à prendre acte de l’évolution présumée de la situation financière pour 2016, a été approuvée par la Commission des finances par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

Les conclusions sont adoptées avec une dizaine d’avis contraires et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/71 de la Municipalité, du 15 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. D’arrêter le budget de fonctionnement de l’exercice 2016 comme suit :

Charges	CHF	1'847'541'600.–
Revenus	CHF	1'847'840'700.–
Excédent des revenus	CHF	299'100.–

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2016 à 2019 ;
3. de prendre acte de l’évolution présumée de la situation financière pour 2016.

La séance est levée à 20 h 45.
